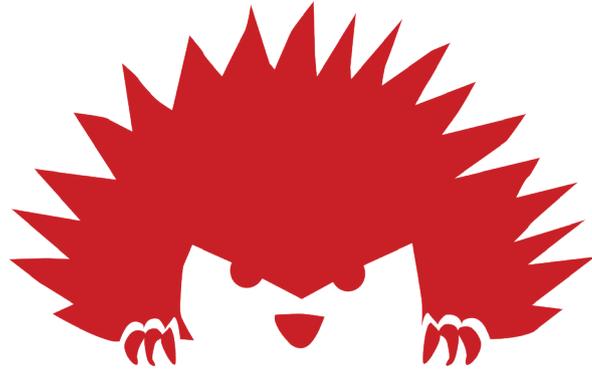


RAPPORT D'ACTIVITÉ
2018



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Lors de son AG de juin 2018, la FRAPNA Région a voté de nouveaux statuts et son nouveau nom : FNE Auvergne-Rhône-Alpes.

Nos statuts seront rendus effectifs après décret en Conseil d'Etat et nous permettront de rester une association Reconnue d'Utilité Publique.

Quant à notre nouveau nom, il est rendu officiel avec la nouvelle année 2019, nous l'emploierons dans ce rapport d'activité.



Édito /



Eric Feraille,
PRÉSIDENT
DE LA FRAPNA

France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (anciennement FRAPNA) a le plaisir de vous présenter son rapport d'activité pour l'année 2018. Comme l'indique notre nouvelle dénomination nous avons à la fois élargi notre périmètre géographique et notre fonctionnement est plus intégré avec celui de notre fédération nationale France Nature Environnement.

Notre activité repose pour l'essentiel sur le partage et l'acquisition de connaissances, et sur le plaidoyer avec pour seul horizon la préservation de nos ressources naturelles essentielles que sont les sols, l'air, le vivant et l'eau, la santé humaine et la sauvegarde du climat. L'accélération des crises climatiques et de la biodiversité exigent des actions plus fortes et plus visibles. Nous retiendrons pour elles :

- sensibiliser tous les publics à la préservation de l'environnement par le prisme de la santé et du changement climatique.
- en finir avec l'agriculture industrielle qui détruit le vivant, ruine notre santé et contribue largement au réchauffement climatique en exigeant l'interdiction des pesticides de synthèse et la mutation du système agricole vers l'agroécologie dans le cadre du mouvement « Nous voulons des coquelicots ».
- recenser les atteintes à l'environnement et obtenir leur réparation avec les Sentinelles de la Nature
- connaître et sauvegarder les milieux naturels notamment les mares et les ripisylves (ou forêts qui bordent les cours d'eau) qui sont parmi les plus menacés de notre région
- épargner la montagne, première victime du réchauffement climatique, des projets destructeurs par le plaidoyer et le partenariat avec les grands opérateurs et aussi l'action en justice à l'instar de ceux qui sont portés par les communes d'Huez en Isère et de Saint-Gervais les Bains en Haute-Savoie.
- préserver les zones humides et de la ressource en eau par le plaidoyer dans le cadre des documents de planification et de gestion mais aussi par le contentieux (projet de Center Parc des Chambarans et zones de non-traitement par les pesticides)
- juguler l'urbanisation galopante et les déplacements pour préserver les sols et la qualité de l'air
- accompagner le développement des énergies renouvelables pour une transition énergétique compatible avec le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres

Peu d'associations peuvent s'enorgueillir d'actions aussi vastes et significatives dans le champ environnemental et j'espère que vous prendrez plaisir à découvrir notre fédération et à travers ses actions, les valeurs qu'elle défend dans l'intérêt de tous.

Sommaire

Notre fédération / 18

Nos actions / 21

Comprendre

Convaincre

Mobiliser

Défendre

Gérer des sites naturels

Nos finances / 54

Ensemble / 56

Notre année 2018

RECHERCHE ACTION

Mobilisation régionale pour mieux comprendre la trame forestière, les semences locales, la biodiversité des ripisylves, les réseaux de mares de notre territoire

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

100 000 personnes sensibilisées, plus de 2000 animations dans les écoles et les collèges + 1050 participants en conférences, formations naturalistes, ateliers débats, nombreuses émissions de radio

OBSERVATOIRES ET ESPACES NATURELS GÉRÉS

Ecopôle du Forez, Réserve Naturelle des gorges de Loire, Réserve Naturelle des Gras de Nave, Observatoire du Lac du Bourget, Mine du Verdy, jardin botanique alpin du Semnoz...

SCIENCES PARTICIPATIVES

Mares où êtes vous ?
Vielles forêts, 24h naturalistes

SENTINELLES DE LA NATURE

Nos compétences dans les associations de FNE en appui des citoyens devenus lanceurs d'alerte environnement

EXPERTISES

Biodiversité, eau, urbanisme, montagne, agriculture, forêt, santé : nos bénévoles sont organisés en réseaux du local au national

PLAIDOYER

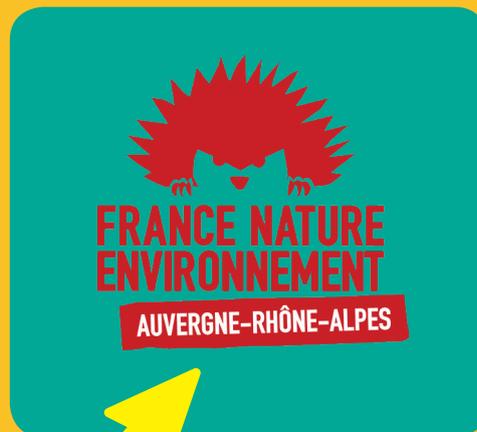
SRADDET, pesticides,, zéro artificialisation nette, préserver la ressource en eau

JUSTICE

Faire barrage aux projets illégaux, pollutions ou diverses atteintes à l'environnement

CAMPAGNES SANTE ENVIRONNEMENT

Communes sans pesticides , Pollution lumineuse : observatoire des vers luisants, animations le jour de la nuit, chasses à la pollution lumineuse



Partout où la nature a besoin de nous



Présente dans
751 instances
de décision



Notre Fédération est habilitée à participer aux instances consultatives du débat public. Nous voulons porter la voix de la nature en amont des décisions sur les projets.

⇨ CODERST

Commission consultative départementale qui délibère sur convocation du préfet pour lui donner des avis concernant certains projets et lui permettre de prendre les actes réglementaires ad hoc. Cela concerne notamment les actes de police administrative des installations classées pour la protection de l'environnement, mais aussi des installations, ouvrages, travaux, aménagements relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

⇨ CDPENAF

La CDPENAF peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole, ainsi que sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. Elle émet un avis sur l'opportunité de certains projets d'urbanisme.

⇨ CONTRAT DE RIVIERE

Outil de gestion territorial de l'eau qui existe depuis 1981 en France. Il résulte d'une volonté politique locale et n'est pas imposé par l'Administration. Le Contrat de Rivière est un outil de programmation. Il se traduit par un programme quinquennal d'actions multithématiques (lutte contre la pollution domestique, gestion de la ressource en eau, restauration des milieux, animation, tourisme...) à l'échelle d'un territoire hydrographique pertinent. C'est un outil qui permet la mise en œuvre d'une organisation collective entre les acteurs de l'eau sur le territoire concerné et la pérennisation d'actions coordonnées dans le domaine de l'eau.

SCOT

Document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il traite les questions de la consommation des espaces, de la répartition des commerces et services, des performances énergétiques, de la diminution des déplacements et émissions de gaz à effet de serre, de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

CESER

Il audite, tire des bilans d'action et propose des orientations sur les politiques publiques menées par le conseil régional.

Georges EROME, vice-président, assure le poste de VP à la Commission énergie et environnement.

COMITÉ RÉGIONAL BIODIVERSITÉ

Lieu d'échange, de concertation et de consultation sur la biodiversité au sein de la Région. Le CRB est associé à l'élaboration et au suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité ainsi que du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), de l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET). Les comités régionaux sont consultés sur les orientations des contrats de plan Etat-Régions ainsi que sur les orientations stratégiques des agences régionales de la biodiversité.

PORTER LA VOIX DE LA NATURE EN COMMISSIONS DE CONCERTATION

Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD).

Comité consultatif de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.

Comité consultatif de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche.

Comité d'agrément des SAGE et des contrats de milieux.

Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Comité de suivi du plan de développement rural (PDR) de Rhône-Alpes.

Comité de suivi Plan Rhône.

Comité de suivi des GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental).

Comité de pilotage Trame Forestière.

Comité régional d'observation et de suivi du plan Ecophyto (CROS).

Commission du milieu naturel aquatique Loire-Bretagne (COMINA).

Commission territoriale de bassin Nord Isère.

Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAM).

Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF).

Commission relative au milieu naturel aquatique du bassin Rhône-Méditerranée (CRMNA).

Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Commissions Forêt Bois de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Auvergne-Rhône-Alpes.

Commissions géographiques Isère-Drôme, Haut-Rhône.

Collège consultatif d'APPUI BIO.

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Conseil d'administration du Parc National de la Vanoise.

Conseil Économique, Social et Environnemental (CESER).

Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Conseil d'administration du Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes.

Conseil d'administration du GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes.

Groupe de travail Agricole Ecophyto.

Groupe de travail Communication Ecophyto.

Groupe de travail JEVI Ecophyto.

Groupe de travail Déplacements aériens.

Conseil d'administration de

la Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon.

Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique (ORECC).

Plan national d'actions Apron.

Plan régional d'actions pour les libellules.

Pôle d'information Flore et Habitat.

Stratégie de création d'aires protégées (SCAP).

Sylv'actes.

Stratégie régionale Forêt Bois.

Zéro artificialisation nette en Haute-Savoie

La Haute-Savoie gagne plus de 10 000 habitants par an. C'est le premier département français en terme de croissance démographique ! Cela génère une augmentation des espaces artificialisés de 2 200 hectares au cours des dix dernières années.

Cette urbanisation se fait pour l'essentiel au détriment des espaces agricoles mais également d'espaces naturels de grande qualité environnementale : zones humides ou zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Surtout, elle vient menacer les continuités écologiques indispensables au maintien de la biodiversité.

Il est plus que temps de prendre l'exacte mesure des enjeux. Le mouvement d'artificialisation des sols fait peser de lourdes menaces sur le bien-être actuel des populations et plus encore sur l'avenir des générations futures.

- la réduction de notre capacité de production agricole,
- le renforcement des phénomènes de spéculation foncière qui rend plus difficile l'accès à la terre pour les paysans,
- l'imperméabilisation des sols, qui accentue les phénomènes d'inondations et rend plus difficile le renouvellement des nappes phréatiques,
- la contribution au réchauffement des sols
- l'augmentation de l'étalement urbain et donc de la circulation des véhicules particuliers, avec ses pollutions et gaz à effet de serre,
 - le rétrécissement des niches écologiques et l'accélération de perte de biodiversité.

Un changement de braquet s'impose. C'est l'un des grands combats que mène aujourd'hui France Nature Environnement en prenant appui sur les associations territoriales qu'elle fédère.

C'est ce qui fonde nos prises de position au sein des Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – CDPENAF. Nous le portons aussi dans les documents d'urbanisme : schémas de cohérence territoriale – SCoT ; plans locaux d'urbanisme – PLU et PLUi.

FNE défend une vie urbaine de proximité et un habitat plus dense, de qualité, à l'intérieur duquel la nature puisse trouver sa juste place. Pour stopper le grignotage des espaces agricoles et naturels, FNE porte l'objectif national de "zéro artificialisation nette" des territoires d'ici 2025. Cela signifie que pour tout espace artificialisé, un autre doit être rendu à la nature

ou à l'agriculture. Pour FNE, il est nécessaire de privilégier le renouvellement des agglomérations et des zones aménagées existantes. Cela commence par la réhabilitation des centres (villes, quartiers, bourgs, villages), la restructuration des couronnes, la reconversion des friches « urbaines », et plus généralement le recyclage de l'habitat et du bâti vacant.

Pour nous, l'urbanisation et la politique d'aménagement des collectivités territoriales doivent s'inscrire dans des projets de territoire, à des échelles de bassin de vie. Nous considérons essentiel le fait que les habitants et acteurs du territoire puissent s'approprier ces projets : cela passe par de la sensibilisation, de la consultation, de la concertation et in fine de la coconstruction. C'est la clé de projets viables et durables pour nos territoires.



Jean-François ARRAGAIN, Administrateur FNE Haute-Savoie

" En montagne, aucun aménagement touristique d'ampleur ne devrait être réalisé sans tenir compte de trois exigences :

- la préservation de la biodiversité
- la dimension paysagère
- la protection de la ressource en eau "

STRADDET : Vous avez dit ambition ?

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, crée un nouveau schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions: le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Les régions ont jusqu'à fin septembre 2019 pour élaborer et adopter leur SRADDET.

Nous avons souhaité porter une contribution régionale en répondant à la consultation.

Évaluer, mesurer, anticiper, innover

L'évaluation des schémas existants, les efforts des collectivités, de l'administration et des associations de protection de la nature ont permis des évolutions importantes en matière de prise en compte de l'environnement. La Région Rhône-Alpes fut même pionnière concernant la définition et la préservation des trames vertes et bleues. Aujourd'hui, face à notre impact catastrophique sur les ressources, le climat et la biodiversité, nos attentes vis à vis de ce nouveau supra-schéma sont de venir conforter et renforcer les travaux et ambitions des schémas précédents.

Pour renforcer les actions financées précédemment et ne pas perdre leurs bénéfices, le SRADDET doit évaluer les schémas existants. Sur le constat de leurs faiblesses et des nouvelles exigences, il devra s'engager sur des principes d'amélioration.

Nous attendons que ces évaluations portent notamment sur:

- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en l'évaluant à travers sa déclinaison dans les SCoT et PLU,
- le Schéma Régional de Cohérence Air et Energie en évaluant son effet sur les pollutions désormais prégnantes en région.

De nombreux documents (SCoT, PLU, PDU, PCAET, Chartes des parcs naturels régionaux) devront prendre en compte les orientations régionales. Nous attendons que la rédaction des orientations et des règles soit suffisamment explicite pour être applicable sans ambiguïté.

Nous refusons que le SRADDET soit porteur de régression pour la protection de l'environnement. Nous soutiendrons que le SRADDET doit permettre d'aller plus vite, plus loin car de manière coordonnée.

Parce que la région est chef de file biodiversité, il doit intégrer des protections nouvelles : trame nocturne, zones humides.

Afin de s'assurer de l'efficacité de ce nouveau dispositif nous avons demandé:

- qu'une évaluation complète du SRADDET soit réalisée « à mi-parcours » afin que des adaptations puissent être prises,
- que des indicateurs et leur suivi soient mis à la disposition du public.

[Voir la version complète de la contribution régionale sur notre site](#)



**AMBITION
TERRITOIRES**
2030
Auvergne-Rhône-Alpes

SCHÉMA RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT,
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET D'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

Agriculture : en finir avec les pesticides

Entre 2009 et 2016, l'usage des pesticides en France a encore augmenté de 12 %. Un état de fait inacceptable au regard des attentes des citoyen·nes en matière de santé publique et de biodiversité. En 2018, France Nature Environnement s'est mobilisée sur ce front, tant dans les territoires qu'au niveau national.

La mobilisation associative et citoyenne a porté ses fruits, avec l'interdiction de molécules faisant partie des plus dangereuses. Tout d'abord, l'interdiction des néonicotinoïdes, ces pesticides tueurs d'abeilles, obtenue en 2017 dans la loi biodiversité, a été confirmée dans les décrets d'application, non sans pression de notre part pour éviter tout recul. France Nature Environnement s'est battue lors de négociations avec les ministères concernés pour que de multiples dérogations ne dénaturent pas le principe de cette interdiction.

En mars, France Nature Environnement était à l'origine d'une campagne destinée à dénoncer les effets pervers d'une nouvelle démarche trompeuse « Zéro résidu de pesticides ». Entachée d'approximations, elle complique le choix des consommateurs en faisant en apparence concurrence à la certification Bio.

Nous avons également lutté contre des arrêtés préfectoraux retirant à de nombreux cours d'eau la protection des zones dites « de non-traitement » (comprendre non épandage de pesticides). Notre Préfet de région semble rester sourd à notre appel à protéger la santé publique, notre ressource en eau et les milieux aquatiques.

Entre reculs et avancées timides de la part des pouvoirs publics, il apparaît de plus en plus évident que le sursaut viendra des citoyen·nes. L'appel « Nous voulons des coque-

licots », a été signé en quelques mois à peine par plus de 850 000 personnes. Cette campagne a embarqué de nombreux membres de notre fédération décidés à ne rien lâcher. Elle donne un nouvel élan pour obtenir le plus rapidement possible la transition vers une agriculture enfin libérée des pesticides de synthèse.



Stop pesticides !



NOUS VOULONS
DES COQUELICOTS

 <https://nousvoulonsdescoquelicots.org/>

Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises. Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance.

L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers.

Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le tiers des oiseaux a disparu en quinze ans; la moitié des papillons en vingt ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies; les

fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive. Rendez-nous nos coquelicots ! Rendez-nous la beauté du monde !

Non, nous ne voulons plus de pesticides. à aucun prix. Nous exigeons la protection.

Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes.

 **DE 850 000**
signataires de l'appel des coquelicots.



Mobilité : une nouvelle loi pour transformer nos politiques de transport

Faisant suite aux Assises nationales de la mobilité de l'automne 2017, le projet de loi d'orientation des mobilités a été présenté par le Gouvernement le 26 novembre 2018. Il doit mettre en cohérence la politique nationale des déplacements avec les engagements de l'Accord de Paris pour lutter contre le changement climatique.

Dans le texte présenté en novembre, nous saluons notamment la consécration d'un droit à la mobilité qui permet de sortir de l'obsession de l'infrastructure pour se concentrer sur les services dont les usagers, notamment les plus

fragiles, ont besoin.

Mais le projet de loi est muet sur la question des niches fiscales dont bénéficient certains secteurs, tels que le transport routier de marchandises.

La loi ne donne par ailleurs aucune place aux associations environnementales dans les instances de concertation, alors qu'elles jouent un rôle de proposition et de garant essentiel.

Enfin, des mesures pourtant annoncées par le Gouvernement, telles

que l'expérimentation de péages urbains ou la vignette poids lourds, n'y figurent pas. Autant de points sur lesquels nous continuerons d'agir pendant l'examen du texte, prévu au printemps 2019.



Projet de l'A41 : Une vision non polluante et non climaticide de la mobilité s'impose !

FNE Haute-Savoie, les Amis de la Terre et l'association ACPAT ont décidé de s'opposer au projet d'élargissement de l'autoroute A41 en déposant un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.

Où en est le projet ?

La société d'autoroute APRR/AREA a pour projet d'élargir l'autoroute A41 entre Pringy et Allonzier-la-Caille pour la faire passer à 2 x 3 voies sur environ 6 km. Au niveau de Pringy. L'autoroute longera sur plusieurs kilomètres

la déviation de Pringy actuellement en cours de construction, aboutissant à 8 voies de circulation automobile accolées dans ce secteur.

Ce projet a été approuvé par le précédent gouvernement avec un accord entre l'Etat et AREA acté le 18 janvier 2016. Deux procédures complémentaires ont été lancées : une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), signée par le préfet de Haute-Savoie le 13 avril 2018, et une autorisation environnementale.

Nous avons contesté cette DUP le 11 juin

2018, sous la forme d'un recours gracieux qui a été rejeté par le préfet. Le dossier est ensuite passé dans diverses instances préfectorales au sein desquelles nous siégeons (CDNPS et CODERST). Nous avons à nouveau marqué notre désaccord en votant contre le projet.

Avec ce nouveau projet autoroutier, le bassin annécien dans son ensemble continue à miser tout ou presque sur le routier, au lieu de développer des solutions de mobilité alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et de notre santé.



[Voir la version complète sur notre site](#)



Changement climatique : préserver la ressource en eau

Les changements climatiques sont de plus en plus visibles, rivières à sec, arrêts sécheresse, arrêts d'exploitation industrielle. Ils justifient d'autant plus une solution durable pour l'équilibre de la ressource. Préserver notre ressource en eau, parvenir au bon état des milieux aquatiques sont des sujets chers à FNE AURA. Une journée technique sur la gestion de l'eau, son partage et son utilisation en agriculture a donc été organisée.

Cette journée était l'occasion de présenter l'ensemble des outils disponibles, l'avancée des actions, les financements possibles, etc. La Chambre d'agriculture régionale et celle du Rhône ont présenté l'agriculture et les prélèvements pour l'irrigation. Le maïs reste la principale culture irriguée (plus de 51 000ha), suivie par les fruits et les légumes (30 000ha). C'est dans la Drôme puis en Isère que l'irrigation est la plus importante. Enfin, le stockage

d'eau dans les retenues collinaires se concentre à l'Ouest, où les ressources souterraines sont faibles, principalement en Ardèche, dans la Loire et le Rhône. Grâce aux changements de pratiques et à l'amélioration des systèmes d'irrigation des économies sont réalisées par la profession agricole mais les efforts sont encore nécessaires.

Les économies d'eau sont à privilégier particulièrement sur la trentaine de territoires identifiés en déséquilibre quantitatif dans notre région. Après les études d'évaluation des volumes prélevables globaux, rassemblant les connaissances techniques, des plans de gestion de la ressource en eau sont en cours d'élaboration, PGRE. L'objectif est de diminuer les prélèvements et de partager le volume entre les usages agricole, industriel, alimentation en eau potable, etc. Lorsque les écono-

mies sont faites, le recours à des ressources de substitution, par stockage et transfert, est également possible. Ces outils contractuels sont intégrés dans les Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau concertés par les acteurs des bassins versants concernés.

Des outils réglementaires sont prévus pour que l'alimentation en eau potable, l'irrigation agricole et les prélèvements industriels ou touristiques soient compatibles avec la disponibilité de la ressource. Sur notre région, 26 territoires sont classés en Zone de Répartition des Eaux, ZRE par le Préfet en raison des insuffisances continues des ressources en eau par rapport aux besoins.

Notre fédération se mobilise et poursuit la montée en compétence sur ce sujet de plus en plus prégnant.



6^{ème} plan nitrate : combien en faudra t-il encore ?

FNE Auvergne-Rhône-Alpes a participé à la consultation publique sur le 6^{ème} programme d'actions visant à lutter contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Notre région est particulièrement concernée par ce sujet.

Ce n-ième programme a pour objectif de contrer cette pollution qui met la France en non-respect de la réglementation européenne (DCE et DCSMM) et des conventions internationales (OSPAR).

Nous avons souligné les lacunes et le manque d'ambition du projet présenté. Rares sont les propositions portées par notre association qui ont été prises

en compte et le 6^{ème} programme d'actions régional n'est malheureusement que la suite des programmes précédents :



il n'apporte que peu d'éléments ou de mesures permettant d'inverser la tendance et de faire diminuer la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

Ce 6^{ème} programme d'actions régional se doit d'être ambitieux et performant et conforme à l'esprit de la réglementation européenne. Une stagnation voire une régression mettant à mal l'objectif de lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ne peut être acceptée. Sans ce renforcement à l'échelle régionale, il y a tout lieu de penser que les objectifs environnementaux ne seront toujours pas atteints aux échéances prévues, avec de plus le risque probable de contentieux communautaires.

Nous avons donc demandé à renforcer le projet présenté d'ici à son adoption.

Petite hydroélectricité mais gros impacts sur le milieu naturel

Le deuxième appel d'offre pour l'hydroélectricité vient de publier son palmarès : 10 projets en sites vierges (9 dans les Alpes dont 8 dans la seule ancienne région Rhône-Alpes) et 4 projets sur des seuils déjà existants.

L'énergie compte 70% de la note contre 30% pour l'environnement naturel. Et pourtant...

Les deux premiers projets retenus ont fait l'objet d'interrogations de la part de la Mission de l'Autorité Environnementale Auvergne Rhône-Alpes. Celui sur le Nant Bénin, a reçu un avis très critique du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne Rhône-Alpes. En effet, le bassin versant du Ponturin auquel appartient le Nant Bénin est déjà très aménagé. Une nouvelle usine l'exposerait à un risque de dégradation supplémentaires de l'état de ces cours d'eau.

Autre lauréat : le Maurian qui appartient au bassin de la Haute Romanche, lui aussi très aménagé et également très convoité par les hydro-électriciens. Le Maurian fait déjà l'objet d'un autre projet situé plus à l'amont. Encore une fois, l'impact cumulé des multiples aménagements sur l'état des masses d'eau concernées ne semble pas avoir été pris en compte.

Le ruisseau de Gavet a fait déjà l'objet d'un projet qui a été écarté par le Préfet de l'Isère pour destruction de forêt de protection. Qu'en est-il du projet lauréat ?

Le Merlet, affluent du Glandon, est déjà capté à des fins énergétiques alors qu'il revêt une grande valeur écologique du fait de la faiblesse de son transport sédimentaire.

Les notes obtenues par les candidats ne sont pas davantage publiées que

celles du précédent appel d'offre malgré nos demandes répétées...la manière dont elles ont été obtenues reste confinée à l'administration et à la CRE. Comment interpréter cette absence de transparence ?

Nous restons opposés au principe même de cet appel d'offre qui ne crée pas les conditions de l'expression du « mieux disant » environnemental entre les concurrents. D'appels d'offres en appels d'offres c'est une centaine de barrages qui risquent d'entraver prochainement nos cours d'eau.

Enfin nous rappelons qu'il reste aux projets lauréats à gagner la prochaine manche : l'obtention des autorisations réglementaires auxquels les projets restent soumis.

Bouquetin du Bargy : sortir par le haut

Consultation publique du 14 mai au 3 juin 2018

La Préfecture de Haute-Savoie a lancé une nouvelle consultation sur un projet d'arrêté autorisant, sur le massif du Bargy, la capture et l'euthanasie de bouquetins séropositifs en vue de la constitution d'un noyau sain. L'arrêté prévoyait également le prélèvement (abattage indiscriminé) de bouquetins présents sur les secteurs "Grand Bargy", "Petit Bargy" et "Jalouvre Peyre".

Fidèles à notre position, nous l'avons redit de la manière la plus

ferme possible. Nous sommes en désaccord avec le contenu de cet avis pour la partie portant sur l'abattage d'individus non testés et donc potentiellement sains.

Nous sommes fondés à affirmer qu'il est tout à fait possible et souhaitable que les animaux sains soient préservés. Possible car les effectifs concernés ont été considérablement réduits par les mesures prises jusqu'ici. Possible du fait des avancées dans les connaissances scientifiques, populationnelles et épidémiologiques acquises. Souhaitable car ce "cas Bargy"

constitue un apprentissage collectif de lutte contre une zoonose qui pourrait fort bien se produire sur un autre massif. Souhaitable car nous sommes capables, collectivement, d'aboutir à une "sortie par le haut" dans une affaire dont la gestion initiale peut faire l'objet de critiques fondées.

Nous avons marqué notre accord avec les autres mesures de gestions proposées dans le projet d'arrêté.

6 individus tués

A l'issue de cette consultation, le Préfet de Haute-Savoie a finalement pris un arrêté portant sur un maximum de 20 individus à abattre. Après le "prélèvement" de 6 individus, dont des femelles gestantes, et devant la forte pression médiatique, l'opération a été arrêtée pour cette année.

La mobilisation reste de mise car nul doute que de nouveaux abattages seront tentés en 2019.

FNE Haute-Savoie et ses partenaires (Animal Cross, ASPAS, France Nature Environnement, LPO, Mountain Wilderness, One Voice et WWF) ont rédigé une réponse collective.

[Consultez la sur notre site !](#)



Chassons la pollution lumineuse

Les éclairages excessifs induisent un gaspillage d'énergie, une dépense inutile et contribuent au halo lumineux au-dessus des agglomérations. Cette « pollution lumineuse » a un impact sur la biodiversité, la santé humaine, le sommeil des habitants, la disparition du ciel étoilé maintenant bien documenté.

Depuis le Grenelle de l'Environnement en 2013 les éclairages des façades des bâtiments à usage professionnel et les vitrines doivent être éteintes entre 1h et 6h du matin. Force est de constater que beaucoup de personnes ne connaissent pas cette obligation d'extinction. De nombreux maires ignorent détenir des pouvoirs de police en la matière.

En allant à la chasse aux... pollutions

Afin de sensibiliser les entreprises, les commerces et les maires, notre mouvement à l'initiative de FNE ISERE a organisé une grande chasse à la pollution lumineuse. De nombreux bénévoles ont ainsi sillonné des communes pour identifier les éclairages illégaux. Les types d'irrégularité les plus couramment relevées sont les illuminations des enseignes et des vitrines. Un courrier rappelant la réglementation et les enjeux associés a ensuite été adressé aux enseignes en irrégularité, aux maires et au Préfet.

En moyenne, 25 % des personnes sensibilisées nous suivent et changent leurs pratiques. FNE Isère envisage d'engager des actions en justice contre les structures rétives malgré nos courriers de sensibilisation.

De Chamrousse à Paris... en passant par FNE

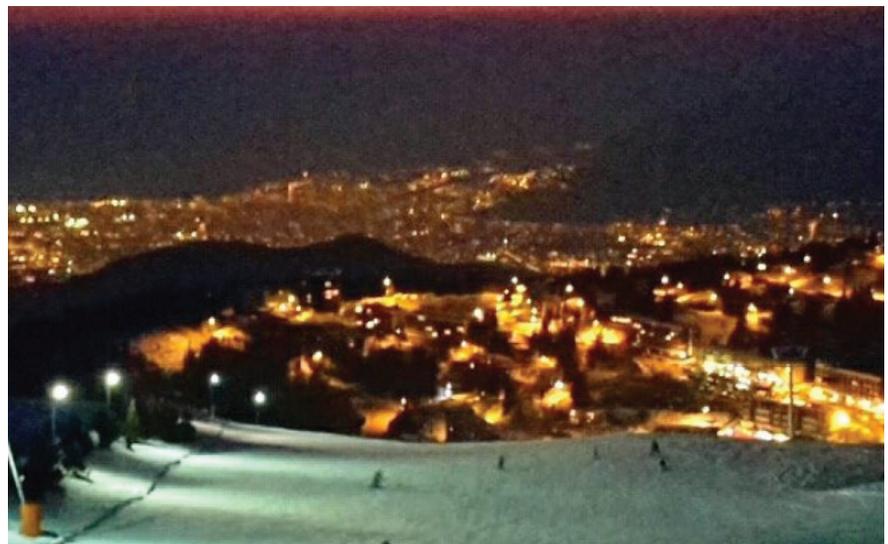
Afin d'attirer une nouvelle clientèle, les stations de ski développent le ski nocturne. Les pistes de ski sont alors éclairées tard dans la nuit voire demeurent illuminées jusqu'au petit matin. L'usage de ces installations lumineuses n'était pas encadré, alors que les domaines skiables sont situés dans des espaces naturels à enjeux. Tel est le cas de Chamrousse, située à proximité immédiate d'une zone Natura 2000, d'une ZNIEFF de type 1 et d'un site classé.

La loi Grenelle 2 prévoit que les installations lumineuses dans les espaces naturels doivent faire l'objet de « mesures plus restrictives définies par arrêté du Ministre en charge de l'environnement ». Or, jusqu'en 2018, aucun arrêté n'avait été pris.

La FNE Isère et FNE ont donc en 2016 demandé au Ministre de prendre ces arrêtés ministériels

Le refus implicite du Ministère a contraint les associations à engager un recours. Le 28 mars 2018, le Conseil d'Etat a enjoint le Ministère d'édicter ces arrêtés dans un délai de neuf mois à compter de la notification de la décision, sous peine d'astreinte.

Deux arrêtés ont ainsi été pris le 27 décembre 2018 pour encadrer l'ensemble des installations lumineuses (temporalité, puissance, orientation...). Une belle victoire pour notre mouvement.



A woman with long brown hair is standing in a forest. She is holding a large green fern leaf in front of her face, partially obscuring it. She is wearing a light-colored jacket over a dark top and a silver chain bracelet. The background is a soft-focus forest with trees and foliage.

Notre fédération

France Nature Environnement / 18

FRAPNA / 19

De FRAPNA à
FNE Auvergne Rhône Alpes / 20

Notre Fédération

France Nature Environnement est le premier mouvement citoyen de protection de la nature et de l'environnement en France. Depuis 50 ans, nous défendons la nature et promovons des solutions conciliant qualité de vie et préservation du vivant. Pour cela, nous nous appuyons sur une connaissance fine des enjeux environnementaux et de leurs interactions ainsi que sur un ancrage territorial fort. L'efficacité de notre action repose sur une organisation et un fonctionnement démocratique exigeants. En voici les grandes lignes.

France Nature Environnement est membre du Mouvement Associatif, où nous représentons les intérêts environnementaux et la prise en compte de la protection de la nature dans le plaidoyer inter-associatif. À l'échelle européenne, nous sommes investis au sein de plusieurs réseaux : le Bureau Européen de

l'Environnement, la Health and Environment Alliance (HEAL), Transport & Environment, l'organisation ECOS qui travaille sur les normes environnementales, Seas at Risk et l'Alliance pour une Méditerranée solidaire et durable.

Repères

- Une association créée en 1968, reconnue d'utilité publique depuis 1976, indépendante de tout pouvoir politique, économique ou religieux
- Une organisation représentative, au fonctionnement démocratique et à la gestion transparente, agréée par le ministère de la Transition écologique et solidaire
- Nos valeurs : solidarité, fédéralisme, citoyenneté, humanisme

Partout où la nature a besoin de nous

 **880 000** militant·es
présent·es dans plus de
10 000 commissions
dans toute la France,
métropole et Outre-mer

20 % 
des réserves naturelles du pays sont gérées par
des associations France Nature Environnement

Chaque année **+ de 2 millions**
de personnes sensibilisées à
la protection de la nature grâce à
100 000 actions
d'éducation à l'environnement 

Près de **140** 
affaires suivies en justice en 2018

FNE AURA

Une fédération reconnue d'utilité publique

Agréée au titre de la protection de l'environnement,
indépendante de tout pouvoir

Créée en **1971**,

178
associations



48 249
adhérents

Présente dans + de
751
instances de décision

Chaque année, + de
106 748
personnes sensibilisées

Une équipe

85 salariés
main dans la main avec les
bénévoles



10 domaines d'expertise

agriculture, biodiversité, eau et milieux aquatiques,
éducation et sensibilisation à la nature et à l'environnement,
forêt, juridique, montagne, santé et pollutions,
environnement et urbanisme

Comprendre

Pour mieux protéger nos biens communs, il est indispensable d'en saisir la complexité. Aussi, nous sommes présents sur le terrain et menons un travail de fond. Notre expertise et notre surveillance de l'état de la nature nourrissent nos positions. Nous partageons nos connaissances pour que chacun puisse détenir les clés du débat environnemental.

Sensibiliser

L'éducation à l'environnement et au Développement Durable, une part importante de notre activité. Nos 31 animateurs professionnels développent des approches aussi multiples que les publics touchés. Plus de 106 748 personnes sont sensibilisées chaque année. Enfants, adultes, élus, pouvoirs publics, il est important et urgent de comprendre les impacts de notre mode de vie sur nos biens communs pour le transformer. France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes est par ailleurs impliquée dans plus de 1500 réunions de concertation par an.

Mobiliser

Nous faisons entendre la voix des associations de protection de la nature et de l'environnement réunies dans un même mouvement. Nous croisons nos analyses et veillons à la cohérence et à la complémentarité des plaidoyers. Notre projet LES SENTINELLES DE LA NATURE donne les moyens à tous les citoyens d'alerter lorsque l'environnement est dégradé et d'accompagner ou de suivre sa réparation.

Défendre

Pour faire face à l'urgence environnementale et aux atteintes à l'environnement, nous déployons tous les outils de la démocratie et sommes présents quotidiennement sur le terrain et dans les procédures de concertation. S'il le faut, nous défendons l'environnement devant la justice.

Gérer des espaces naturels

Nous disposons de compétences pour gérer des sites naturels, dont

la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire l'Ecopôle du Forez (réserve privée dans la Loire). Nous effectuons des suivis et des inventaires de la faune et de la flore, en partenariat avec diverses structures locales (Conseil du département, Parcs Naturels, collectivités locales...). Ces missions consistent à :

- réaliser des expertises de terrain,
- accompagner des projets d'aménagements variés,
- participer aux commissions et réunions sur le territoire pour une meilleure prise en compte de l'environnement et de la biodiversité.

Elles enrichissent la connaissance de la biodiversité départementale et aide à sa préservation.

Cette connaissance est ensuite déclinée en outils de sensibilisation des scolaires et du grand public à travers des activités ludiques et familiales.

Frapna Région, la page est tournée

Il y a presque 50 ans, la FRAPNA est née de la volonté des stations de ski de Val d'Isère et Bonneval sur Arc d'amputer le parc national de la Vanoise pour créer une liaison entre leurs domaines skiables.

Philippe Lebreton, universitaire à Lyon, avec quelques pionniers a créé cette nouvelle association qui s'est ensuite développée avec en sections FRAPNA dans tous les départements de la région Rhône-Alpes. Lors de sa présidence, il a également dû affronter la montée en puissance du nucléaire avec notamment le surgénérateur Superphénix finalement arrêté et les aménagements hydroélectriques du Haut-Rhône dont la confluence Ain-Rhône fut sauvée in extremis. La relève fut prise par une autre universitaire, Monique Coulet. Elle a fait émerger la notion alors inconnue de dynamique fluviale. C'est grâce à elle qu'aujourd'hui nous considérons comme un tout le fleuve et ses annexes comme les ripisylves, les zones humides, les nappes

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (EX FRAPNA)

Lors de l'assemblée générale de juin 2018, les membres ont décidé du changement de nom de l'association. La FRAPNA devient FNE AURA au 1er janvier 2019.

Nous confirmons également la présence territoriale du mouvement depuis l'échelon local jusqu'au niveau européen et régionale.

Une dynamique nationale...

d'eau souterraines d'accompagnement. Il faut également rendre hommage à Pierre Beaudoin, ingénieur de son état, qui fut un des pionniers de l'éducation à l'environnement et à qui l'on doit l'essor de cette activité à la FRAPNA puis partout en France. Dans le monde de l'éducation, qui ne connaît pas nos outils pédagogiques qu'il a créé comme « La forêt m'a dit », « La rivière m'a dit » ou encore « Nature sans frontières » ?

Depuis plus de 40 ans la FRAPNA poursuit sa mission sur trois piliers.

L'éducation à l'environnement touche des centaines de milliers de personnes et participe largement au développement de la culture environnementale des Rhône-Alpins.

L'expertise et la connaissance ont produit de nombreuses études et rapports notamment sur les zones humides ou les forêts d'accompagnement des cours d'eau, ou encore les mesures agroenvironnementales, l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme....

C'est la possibilité offerte à ses membres de prendre le nom et le logo de FNE, assorti de son appellation locale spécifique et de sa charte graphique.

Un tel choix pour une association membre de FNE témoigne de sa participation active aux actions et combats portés par la fédération FNE dans son ensemble. La démarche autour de ce « drapeau fédéral » vise à développer la notoriété et la visibilité des associations du mouvement auprès du grand public et des acteurs institutionnels.

Forte de cette nouvelle dynamique

Enfin l'action en justice constitue la partie la plus radicale mais aussi la plus controversée de notre action. Elle vise à préserver ce qui n'a pu l'être par la négociation et la compréhension mutuelle. Nos recours contre le projet de Center Parcs de Roybon au détriment de 70 hectares de zones humides ou les multiples projets d'agrandissement des stations de ski artificiel au détriment des milieux naturels et des paysages montagnards en sont les plus récentes illustrations.

A l'heure où elle disparaît, la FRAPNA Région lègue fièrement cet héritage en protection de nos biens communs le Sol, l'Air, le Vivant et l'Eau. SAVE dans l'intérêt de tous.



régionale, FNE AURA souhaite développer la vie fédérale à l'échelle de la nouvelle région.

Plus forts ensemble

Renforcer les échanges et la mutualisation entre les membres de la fédération intégrer de nouvelles associations des départements auvergnats ou sur une expertise spécifique. Telles sont les belles opportunités qui s'offrent à nous pour être plus forts ensemble.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FNE AURA (ex FRAPNA)

Bureau régional

Eric FERAILLE, Président
Georges EROME, Vice président
Hervé Billard, Vice président
Michel JARRY, Trésorier

Olivier WAILLE, Secrétaire
Jean-Pierre CROUZAT, Vice président

Administrateurs représentant des Fédérations départementales

FRAPNA Ain : Laurine Cornaton
Perdrix + Olivier WAILLE / FRAPNA Ardèche : Frédéric Jacquemart + Daniel Mayet / FNE

Drôme Nature Environnement : Régis RIOUFOL
+ Didier ARIAGNO / FNE Isère : Chantal GEHIN+ Jacques PULOU / FNE Loire : Raymond FAURE + Bernard SCHUMMER / FNE Rhône : Florian BRUNET + Martine CHATAIN / FNE Savoie : Isabelle Mira + Richard EYNARD-MACHET / FNE Haute-Savoie : Jean-Pierre CROUZAT+ Anne Lassmann Trappier

Nos actions

Comprendre / 22

Convaincre / 30

Mobiliser / 42

Défendre / 46

Gerer des sites naturels / 50

Comprendre

Pour mieux protéger nos écosystèmes, il est indispensable d'en saisir la complexité. Aussi, nous sommes présents sur le terrain et menons un travail de fond. Notre expertise et notre surveillance de l'état de la nature nourrissent nos positions. Nous partageons nos connaissances pour que chacun puisse déterminer les clés du débat environnemental.

32^{ème} Festival International du Film Nature & Environnement

Chaque année, le Festival International du Film Nature & Environnement de la FNE Isère offre aux Isérois.es plusieurs jours de projections au cœur de l'actualité. L'édition grand public 2018 a eu lieu du 27 novembre au 8 décembre à Grenoble et dans son agglomération.

Après le visionnage de plus de 70 films, le comité de sélection a élaboré une programmation riche de 20 longs et courts métrages. Chaque séance a été accompagnée des équipes de réalisation et/ou d'intervenants pour échanger et débattre avec le public. Dans un contexte de multiplication des initiatives citoyennes comme les Marches pour le Climat et le mouvement Nous Voulons des Coquillots, la 32^{ème} édition du Festival a

choisi de donner la parole à celles et ceux qui agissent au quotidien et repensent nos modes de production, de consommation et nos manières de vivre ensemble.

+ d'infos : www.festivalfilmfrapna.com



Le palmarès 2018

Catégorie Nature Hérisson d'or



Premières loges
De Vincent Chabloz

Catégorie Environnement Hérisson d'or



Modifié
d'Aube Giroux

Catégorie Court Métrage



L'avis des mouches
De Paul-Aurélien Combre

Catégorie Nature Hérisson d'argent



Ce qui se cache sous la surface
De Bertrand Lenclos

Catégorie Environnement Hérisson d'argent



Loups et moutons,
des solutions ?
D'Axel Falguier

Coup de coeur du Jury



La litière forestière,
un univers inconnu
De Jean-Pierre Bertrand
et Patrick Bodu

courts métrages longs
métrages
dessins animés
documentaires
fictions

Un dossier pédagogique
pour les enseignants

1 400
participants

229
classes inscrites

6 000
enfants sensibilisés

Connaitre la biodiversité sur nos territoires

ABC COMME ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

COLLECTIVITÉS

FNE AIN a accompagné 5 ABC à Journans, Saint-Bénigne, Artemare, Ambérieu-en-Bugey et Bourg-en-Bresse.

A Ambérieu-en-Bugey, le soutien financier de la Fondation de France nous a permis d'associer plus largement les citoyens et les acteurs locaux.

Chaque ABC est unique et chaque commune a développé son plan d'action communal biodiversité en partenariat étroit avec les élus. Un livret blanc biodiversité est diffusé par les communes comme bilan d'action.

L'ATLAS DES MAMMIFÈRES SAUVAGES DE RHÔNE-ALPES

Pour la quatrième année consécutive, FNE Haute-Savoie et la FNE AIN ont coordonné le projet d'atlas régional des mammifères avec la LPO.

En plus de la gouvernance du projet et de l'animation de la plateforme en ligne dédiée à l'atlas*, les fédérations départementales ont piloté la rédaction des monographies de la plupart des mustélidés de notre région : putois d'Europe, belette, hermine, fouine, martre. 25 monographies d'espèces de carnivores, d'ongulés, de grands rongeurs et de lagomorphes ont été rédigées en 2018.

De nombreuses actions d'information et de formation ont été menées tout au long de l'année : formation sur le piégeage photographique pour les étudiants en licence professionnelle Analyse et Techniques d'Inventaires de la Biodiversité de l'Université de Lyon,

formation sur les Gliridés (loirs, lérots et muscardins) en Haute-Savoie, conférences sur les mammifères...

L'année s'est achevée par le traditionnel week-end régional à destination des bénévoles, mammalogistes débutants et confirmés, à la Féclaz dans le département de la Savoie. Une cinquantaine de personnes originaires de tout Rhône-Alpes et d'ailleurs ont participé aux sessions de formations en salle et aux sorties terrain.

Reste petits mammifères : 33 monographies d'espèces à rédiger, des formations à proposer afin de faire connaître et de recenser nos musaraignes, mulots, campagnols, taupes, rats, souris, loirs, lérots et muscardins.

UNE NOUVELLE ESPÈCE EN HAUTE-SAVOIE

Mars 2018, dans le chablais hautsavoyard, un chacal doré (*Canis aureus*) a été photographié à 4 reprises par notre piège photographique. C'est seulement la seconde mention pour cette espèce en France, après les clichés réalisés par la Fédération Des Chasseurs de Haute-Savoie à l'hiver 2017.

Ce canidé sauvage, d'une taille et d'un poids entre renard et loup (7 à 13 kg) et à l'écologie proche de celle de notre goupil (notamment concernant ses habitats variés et son régime alimentaire très éclectique), poursuit son expansion naturelle vers l'ouest du continent depuis ses noyaux de population d'Europe du sud-est.

Ces premiers clichés en couleur de cet individu symbolisent à eux seuls la qualité du travail et le fort investissement de FNE Haute-Savoie en matière de suivi écologique et d'expertise naturaliste.



Retrouvez notre atlas sur notre site *



DIX ANNÉES DE SUIVI ET DE PROTECTION DU PAPILLON PROTÉGÉ "LA BACCHANTE"

En 2008 une population de Bacchante (*Lopinga achine*) est découverte, le long du canal de Jonage dans le Nord-Est de l'agglomération lyonnaise. C'est une lépidoptère diurne, en très forte régression en France et néanmoins protégée.

Dès lors, une convention de partenariat entre EDF (qui réalise les travaux) et la SEGAPAL (qui gère le Grand Parc de Miribel-Jonage) est signée afin de conduire un suivi du papillon ainsi que la restauration et le suivi pendant douze ans d'habitats favorables à l'espèce.

Aujourd'hui la population se porte bien

avec même des effectifs en hausse ces trois dernières années. Le papillon s'observe désormais sur des secteurs du Parc où il était auparavant absent.

Ces améliorations sont à mettre en relation directe avec la gestion menée sur les lisières des chemins (fauche, réouverture, plantations d'arbres et arbustes de haies...) où croissent les plantes hôtes des chenilles (graminées), suite aux préconisations et accompagnement des équipes techniques du SEGAPAL par FNE-Rhône.



DES ABEILLES CONNECTÉS

Afin de soutenir la population d'abeilles noires (*Apis mellifera mellifera*), l'espèce endémique à l'Europe de l'Ouest, FNE Loire a créé un rucher de deux colonies sur l'une des terrasses de la Maison de la Nature de Saint-Etienne.

Cette espèce rustique est menacée d'extinction par les hybridations auxquelles les apiculteurs professionnels ont recours depuis la moitié du siècle dernier.

L'autre objectif de ce projet consiste à sensibiliser au déclin alarmant des abeilles, aussi bien domestiques que sauvages.

Les sommes récoltées via la subvention de la Ville de Saint-Etienne et la plateforme Ulule nous ont permis d'aller plus loin en installant des balances connectées dans un but pédagogique. Ce système se compose d'un capteur météo (température, hygrométrie, pression atmosphérique) et de balances qui pèsent chaque

ruche en temps réel.

Le résultat est consultable sur le site web de la Ville de la Saint-Etienne. Pour compléter, une webcam filme l'entrée d'une ruche et suit les allées et venues des abeilles. Le système connecté a été inauguré le 5 novembre en présence de Gaël Perdiau.

Le Syndicat départemental d'apiculture de la Loire se charge de l'entretien des ruches.



Perspectives

- Une collaboration avec le lycée Jean Monnet de Saint-Etienne pour faire travailler les élèves sur les données afin d'établir des statistiques et de mieux comprendre le lien entre la météo et le comportement des abeilles.
- Une collaboration avec la Rotonde (École des Mines de Saint-Etienne) : des étudiants axeront leur travaux pratiques sur le système connecté afin de l'enrichir de nouvelles fonctionnalités.
- Des animations scolaires et des conférences grand public tout au long de 2019.



www.saint-etienne.fr/projets/développement-durable/ruches-connectees/ruches-connectees



GESTION DIFFÉRENCIÉE DES BORDS DE ROUTES DÉPARTEMENTALES

En 2008, le Conseil départemental de la Loire signait une convention avec la FNE Loire pour préserver et renforcer la biodiversité des talus tout en assurant la sécurité des usagers. Notre association a ainsi réalisé des relevés floristiques et entomologiques afin d'évaluer la qualité écologique des bords de routes. En dix ans, toutes les routes départementales ont été prospectées et des préconisations de gestion différenciée établies par tronçons. Des sessions de sensibilisation à la flore ainsi

qu'un outil d'évaluation de la qualité écologique des talus ont également été proposés aux agents techniques d'entretien.

2018 a été l'occasion d'établir un bilan des 10 ans de cette action : 11 600 données collectées, 689 taxons recensés soit 42 % de la flore ligérienne.



Les bords de routes constituent un refuge pour la flore locale. © Soazlg Mathieu / FRAPNA Loire

UNE COLLABORATION SUR DE BONS RAILS !

Dans le cadre de la convention de partenariat entre SNCF Réseau et FNE, FNE Haute-Savoie a été chargée d'effectuer une analyse croisée entre le réseau de voies ferrées et les secteurs d'intérêts écologiques.

Un important travail cartographique (collecte et transcription de données écologiques, sélections et mise en concordance de couches cartographiques,...) a permis de produire une carte de Rhône-Alpes, déclinable en 8 cartes départementales.

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés : corridors du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et franchissement des voies ferrées, voie ferrée et cœurs de nature, collisions sur voies ferrées, corridor urbain. Pour chacun de ces enjeux, un catalogue d'actions concrètes a été proposé.



En 2019, FNE Haute-Savoie souhaite accompagner la délégation départementale haut-savoiarde de SNCF Réseau pour la mise en œuvre d'actions destinées à concilier voie ferrée-circulation ferroviaire et préservation de la vie sauvage.

ENQUÊTE PARTICIPA'SYLVE

La protection des Vieilles Forêts est un enjeu majeur et leur localisation est parfois difficile. Pour cela, notre équipe, des bénévoles, des volontaires et des stagiaires, sont mobilisées pour travailler en concertation avec tous les acteurs agissant sur la forêt dans le cadre de l'Observatoire de la Forêt Ardéchoise. L'objectif est d'identifier les zones de vieilles forêts et de sensibiliser les gestionnaires et les propriétaires pour en assurer la conservation.

Nous avons entrepris de mobiliser la population en proposant une enquête participative Participa'sylve. A partir des fiches d'inventaire utilisées par nos naturalistes, un travail de vulgarisation a été réalisé.

Une fiche de terrain et une notice méthodologique ont été conçues, et testées sur plusieurs sorties.

Ce travail s'appuie sur des financements du Département de l'Ardèche, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et des dons privés (Fondations Nature et Découvertes, Toi l'Arbre, Nature et Homme).

Une campagne de financement en ligne sur la plateforme Helloasso permet de lever des fonds et de poursuivre le projet.

[Découvrir la campagne d'appel à don](#)



Test de l'inventaire Vieille Forêt à Montselgues

ZOOM SUR LA TRAME FORESTIÈRE

Le projet régional Trame Forestière a vu le jour en 2018. Les objectifs de ce projet sont de travailler sur la forêt, sur 4 sites d'étude : les monts de la Madeleine et Bois Noirs, la Basse Vallée de l'Isère, les Chambarans et l'Albanais, la Basse Vallée de l'Ain, Rhône et Côtière et les Montagnes de l'Ain.

Ce projet, piloté par l'Office National des Forêts, permet le travail commun de nombreuses structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels, les Communes Forestières, l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), la LPO - AURA, FNE Ain, FNE Rhône et FNE Isère. Dans ce projet, la FNE Ain se charge de deux actions : accompagner la prise en compte de la trame forestière dans les documents d'urbanisme et monter une exposition photos.

Trois sorties sur les thématiques du paysage, de la biodiversité, la ripisylve et les haies ont ainsi eu lieu sur le territoire de la Basse Vallée de l'Ain, Rhône et Côtière. Trois autres sorties sur la biodiversité des forêts matures ont eu lieu dans les Montagnes de l'Ain.

500 photos ont été collectées pour l'expo-

sition photos en 2019.

FNE Rhône a réalisé des inventaires onthonologistes afin de mesurer la connectivité des différents espaces boisés. Le rôle des haies comme support de déplacement des espèces sera évalué et modélisé par l'IRSTEA sur la base de ces données.

Perspectives 2019 :

- Sortie de l'exposition photos et action de sensibilisation des populations.
- Formation des élus
- Inventaires complémentaires



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEDER

Le projet Ripisylves : biodiversité et connectivité



BIODIVERSITÉ & CONNECTIVITÉ

Le terme ripisylve désigne les arbres des bords de cours d'eau. Etroit linéaire boisé ou vaste étendue ceinturant les fleuves, les ripisylves sont

des milieux qui évoluent au cours du temps suivant l'eau des crues et de la nappe souterraine.

Elles assurent des fonctions multiples, variées et complémentaires qui participent au bon état du cours d'eau : stabilisation des berges, atténuation des inondations, amélioration de la qualité de l'eau, refuge de biodiversité, corridors écologiques, etc. Les ripisylves sont des milieux

inconnus et dégradés par les aménagements humains et les espèces exotiques envahissantes.

Avec les changements climatiques, les ripisylves sont l'avenir de nos cours d'eau

L'ombre qu'elles fournissent aux rivières et le rôle tampon qu'elles jouent lors des crues les protégeront des sécheresses de l'été et des inondations qui risquent de devenir de plus en plus violentes.

UN OUTIL D'ÉVALUATION

Nous travaillons à la création d'une boîte à outils pour évaluer la biodiversité des ripisylves afin de mieux la prendre en compte dans l'entretien, l'aménagement et la restauration des cours d'eau. La méthode de diagnostic et le guide de bonnes pratiques en cours de réalisation sont à destination des gestionnaires de milieux aquatiques et des propriétaires riverains des cours d'eau. Des journées techniques seront réalisées pour s'approprier la méthodologie et nos préconisations seront intégrées dans des documents de planification régionaux.



INTERPELLER LE PLUS GRAND NOMBRE

Les ripisylves doivent sortir du bois, notre fédération s'engage à faire connaître ces milieux au plus grand nombre. Un site internet, un micro-film, une photothèque, des conférences, des formations sont prévus pour valoriser notre projet dès janvier 2020.



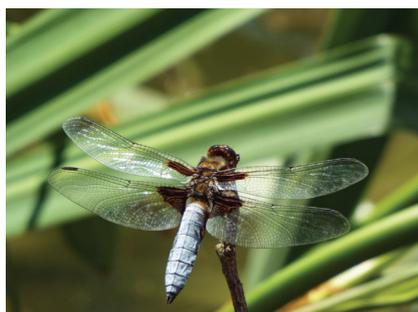
NOS PARTENAIRES



Mares où êtes-vous ?

Baladez-vous utile à la recherche des mares du territoire de Rhône-Alpes... Portable en poche, prenez des photos et ajoutez-les à vos observations de mares sur notre site «Mares, où êtes-vous?».

Vous participez ainsi à l'inventaire des mares, ces chères petites zones humides de notre région et vous rejoignez en même temps notre communauté de curieux explorateurs et un programme régional de sciences participatives.



Une communauté pour monter en compétence

Petit à petit au sein de cette communauté curieuse et intéressée, vous partagez les connaissances sur les espèces de libellules qui les habitent, leurs noms ? Comment les reconnaître ?

CHACUN PEUT AGIR !

Nous tous

Localiser la mare de son jardin, en repérer d'autres à proximité et les décrire, photographier les libellules de sa mare et les identifier...

Collectivités locales

Prendre en compte les données existantes (PLU, plans d'actions zones humides, etc.), contribuer à l'amélioration des connaissances, valoriser son patrimoine, restaurer des réseaux de mares...

Ecoles

Construire un projet pédagogique autour des mares.

Bureaux d'études aménageurs

Prendre en compte ces milieux dans les projets d'aménagement, les éviter dans les choix d'implantation...



Associations de protection de la nature

Améliorer les connaissances, initier des actions de restauration, de sensibilisation, etc.



<https://www.mares-libellules.fr/>



Convaincre

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable constitue une part importante de notre activité. Nos 30 animateurs professionnels développent des approches aussi multiples que les publics touchés. Plus de 150 000 personnes sont sensibilisées chaque année. Enfants, adultes, élus, pouvoirs publics, il est important et urgent de comprendre les impacts de notre mode de vie sur nos biens communs pour le transformer. La FRAPNA est par ailleurs impliquée dans plus de 1 500 réunions de concertation par an.

PARTOUT, pour TOUS, et à tous les âges de la vie !

Nos associations fédérées sont agréées par l'État en tant qu'association apportant leur concours au service public de l'Éducation Nationale. Nous proposons des actions pédagogiques visant à découvrir le patrimoine naturel et développer des liens avec la nature pour prendre soin de soi et de son environnement.

Notre démarche pédagogique met en avant des approches actives et participatives. Nous construisons avec nos partenaires et leurs équipes pédagogiques des projets autour de l'expérience et de la découverte pour favoriser l'apprentissage.

Nos thématiques d'intervention sont multiples et continuellement enrichies par de nouvelles propositions.

De plus, nos animateurs sont régulièrement formés à l'amélioration de nos pratiques péda-

gogiques ou au développement de nouveaux supports.

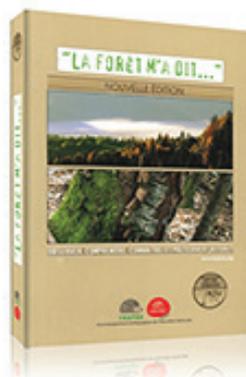
Notre offre va de la publication de brochures et supports de sensibilisation à l'organisation de ciné-débats et conférences.

Nos publics se retrouvent dans nos propositions sur mesure :

- animations scolaires
- université du hérisson
- sorties nature
- formations
- émissions de radio
- stand et manifestations diverses



+
DE 106 750
personnes sensibilisées



Ô LAC...ET SON OBSERVATOIRE

Situé sur les rives sud du lac du Bourget, l'observatoire du lac a pour vocation principale d'accueillir le public pour découvrir la biodiversité et les zones humides.

Cette année, la FNE Savoie a accompagné 41 classes à l'observatoire soit 1 066 enfants. Les animations sont adaptées à l'âge des jeunes mais ont pour dénominateur commun l'observation de l'avifaune.

Ce lieu est propice à tant de propositions ! Découverte des habitants de la mare

pédagogique, observation et identification des oiseaux du lac, cartographie des différents milieux naturels qui composent le domaine de Buttet (habitats, écosystèmes, diversité de milieux, corridors biologiques, gestion du CEN), outils pédagogiques « becs et pattes » pour aborder la notion d'habitat et de régime alimentaire des oiseaux, des focus sur les animaux emblématiques du lac : les reptiles (les tortues aquatiques et les couleuvres) et le castor.



SENSIBILISER PAR LE CINÉMA

Le cinéma est une manière ludique d'aborder l'environnement et peut être le point de départ d'une piste de travail pour les équipes éducatives.

Parce que nous pensons qu'il est important de sensibiliser aux enjeux de la biodiversité dès le plus jeune âge, 24 séances ont été réservées exclusivement aux enfants dans le cadre du festival du film nature en Isère.

Le festival scolaire s'adresse à toutes les écoles élémentaires de la métropole grenobloise.

Les séances sont adaptées aux préoccupations des enfants avec des films très courts et un long métrage, des dessins animés, films d'animation, documentaires ou fictions... de quoi faire briller les yeux des plus jeunes et de leurs accompagnateurs !

Un dossier pédagogique est remis à l'avance aux enseignants afin de pouvoir intégrer la participation au Festival à un projet plus large d'éducation à l'environnement. Il

comprend la présentation des films, de la documentation en lien avec le sujet des films, des jeux et activités et une bibliographie enrichie qui offrent des pistes pour aller plus loin.

Les enfants sont invités à voter pour leur film préféré, façon de leur faire porter un regard critique sur les films, mais aussi premier pas dans la citoyenneté.

Le « Coup de cœur » du jeune public a été décerné au film ayant recueilli le plus de voix.

Coup de cœur Jeune public



Survivre

D'Anne et Erik Lapiéd



UNIVERSITÉ POPULAIRE DU HÉRISSEON

En 2018, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), FNE AURA a proposé des événements sur l'ensemble du territoire tels que des sorties nature, des conférences, des ateliers, des journées de sensibilisation, etc.

Une trentaine d'évènements furent ainsi réalisés dans les divers bassins versants de la région, ce qui représente environ 1 300 personnes touchées directement par ce programme (sans compter les émissions de radio, les vidéos visionnées et les réseaux sociaux).

Avec les ateliers « Eau & Urbanisme » par exemple, FNE Ain a formé des citoyennes et des citoyens pour leur donner les outils leur permettant de s'assurer de la prise en compte des enjeux liés à la ressource en eau dans les

documents d'urbanisme de leur commune.

La thématique de l'agriculture a aussi émergé dans nos actions cette année et se poursuivra en 2019 avec encore plus de force. D'autres thèmes ont encore été mis à l'honneur tels que la qualité de l'eau du robinet, la préservation des zones humides ou encore l'impact des canons à neige sur la ressource en eau.

2018 fut donc un renouveau pour le « Réseau Eau » dans l'Ain et notre participation au dialogue environnemental sur ce thème.

ATELIERS ET CHANTIERS NATURE :

- Ateliers « Eau & Urbanisme » à Champagne-en-Valromey - Ateliers « Eau » à Bourg-en-Bresse - Atelier « Zéro déchet » à Bourg-en-Bresse - Atelier « Géologie » sur le site des Pertes de la Valserine - Chantier d'arrachage de la Myriophylle du Brésil à Viriat

STANDS :

- Stand « Eau & Sol » au « Festival de la Transition Citoyenne » à Bourg-en-Bresse - Stand « Eau & Pesticides » à la Foire Bio à Bourg-en-Bresse - Stands « Eau » à « La Gourdanaise » à Saint-Maurice-de-Gourdans et à la « Fête de l'eau » à Oyonnax

CONFÉRENCES ET TABLES RONDES

- Conférences « Microplastiques-Déchets » et « Pesticides » au « Festival de la Transition Citoyenne » à Bourg-en-Bresse - Conférence « Quelle eau boit-on ? » à Artemare - Soirée d'info « Canons à neige » dans le Haut-Valromey - Soirée « Gestion des déchets » à Val-Revermont - Table ronde « Pesticides » à Foissiat - Table ronde « Inondations » à Ambérieu-en-Bugey

RENCONTRES

À Bourg-en-Bresse : - « Les Échanges du Hérisson » - Réunions « Nous voulons des coquelicots » - « Rendez-Vous en Terre équitable » - « Forum des sciences et de l'EEDD »

OPERATION REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE AVEC GRAND CHAMBÉRY

FNE Savoie s'est associée à Grand Chambéry pour organiser ce rassemblement pour la REGAL Savoie*.

« Zéro gaspi, du champ à l'assiette », tel était le thème de cette journée organisée au lycée agricole du domaine Reinach à La Motte Servolex qui avait ouvert ses portes pour l'occasion.

Des animations et des stands mettant en avant les différentes actions du territoire ont ponctué cette journée qui a rassemblé plus de 700 personnes. Une table ronde en présence de la grande distribution, du réseau des AMAP, la Banque Alimentaire de Savoie, des étudiants et enseignants du Lycée Reinach et de FNE AURA a permis d'échanger sur les « enjeux du gaspillage alimentaire et les solutions locales »

* REGAL = Réseau Régional Gaspillage Alimentaire animé par FNE Rhône avec le soutien financier de la DRAAF et de l'ADEME.

Pour plus d'information, visitez le site internet du REGAL.



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

Pour la rentrée scolaire de septembre 2018, Thonon Agglomération a lancé un ambitieux projet de sensibilisation des scolaires de cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) à la gestion des déchets.

Dans la continuité des actions déjà réalisées sur ce territoire, c'est à FNE HauteSavoie qu'a été confiée cette mission. L'ambition de réaliser 150 animations pour 50 classes pendant l'année scolaire 2018/2019.

En collaboration avec le groupe science de l'éducation nationale de la circonscription de Thonon, le pôle éducation à l'environnement a monté un programme pédagogique en trois temps :

- visite en forêt pour observer la nature et s'en inspirer,
- atelier en classe le « self pédagogique »,
- rencontre interclasse préparée par les enfants et suivie d'un pique-nique zéro déchet.

Cette phase de conception a été suivie par un travail de coordination qui a permis de mobiliser plus d'une quarantaine de classes, soit tout près de l'objectif de 50 classes.



HALLOWEEN DANS LE MARAIS DE L'ENFER

Le 31 octobre 2018, nos animateurs et ceux d'ASTERS, accompagnés de quelques bénévoles, se sont transformés en créatures terrifiantes du marais pour organiser un grand rallye-nature dans l'Espace Naturel Sensible (site ENS du Conseil Départemental) du Marais de l'Enfer, à St-Jorioz.

Les principaux objectifs de cet Halloween si particulier étaient de faire découvrir cet ENS et de rompre avec les stéréotypes souvent négatifs des espèces qui vivent dans le marais.

Pas moins de 450 personnes sont venues affronter : araignées géantes, corneilles noires, mille-pattes prédateurs et sorcières dans le but de trouver le code du coffre maudit.

+ de 450 participants

Vivez cette animation en vidéo (réalisation de Thierry DASSONVILLE) : www.facebook.com/FNE74/videos/318079752386167/



PROJET DE SCIENCE PARTICIPATIVE "À LA DÉCOUVERTE DES MAMMIFÈRES SAUVAGES"

La classe de CM1 de l'école de Sonnaz a démarré pour l'année scolaire 2018/19 un projet sur la découverte des mammifères sauvages de leur commune. L'objectif est de faire découvrir aux élèves la richesse et la diversité des mammifères sauvages et leurs habitats naturels (prairies, forêts, marais, bords de rivières). Chaque élève suit une espèce (blaireau, musaraigne, chevreuil, taupe...) et réalise tout un travail de recherche pour écrire sa « fiche d'identité » et découvrir son activité au fil des saisons.

Lors des sorties, les élèves, par groupe, étaient chargés de relever les traces et indices des animaux et de bien identifier les différents territoires prospectés sur la carte. Une fois en classe, ils ont rempli un tableau de suivi et ont complété avec un jeu de pastilles de couleur une grande carte des observations (pastille « triangle orange » : renard, pastille « rectangle noir » : sanglier...). Voilà une première liste non exhaustive des observations faites par les élèves : crottes de fouine, terrier de blaireau, poils de sanglier,

empreinte de renard, observation d'un campagnol...

La pose d'un appareil photographique à déclenchement automatique dans les secteurs étudiés a permis de confirmer la présence de certains mammifères.

Les deux séances suivantes du printemps 2019 ont permis à la fois de compléter les inventaires de terrain (avec la réalisation de moulages, l'analyse des retours des fiches enquêtes...), de développer une approche artistique en s'inspirant des travaux de Robert Hainard (artiste naturaliste Suisse) et de travailler sur la réalisation d'un rendu final à destination des habitants de la commune.

Le rendu prendrait la forme d'une affiche adressée aux familles et au grand public pour faire découvrir les différents mammifères sauvages de Sonnaz et leurs habitats naturels.



Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages



Depuis 2012, la FNE Loire anime avec la DRAAF et la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes la charte "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages", qui comptabilise 824 signataires dans la région. À travers cette campagne, l'association accompagne les collectivités pour cesser leur recours aux pesticides.

Faire connaître la charte et le label «Commune sans pesticide»

- diffusion d'outils de communication (expo, livrets, site internet);
- publication de lettres d'information semestrielles sur la charte régionale et les pesticides;
- communication dans les médias (interventions à la radio, articles dans la presse locale).

Accompagner les collectivités dans la charte régionale

- démarchage individuel dans l'Ain, l'Ardèche et la Loire de 70 communes et de 35 structures territoriales (EPCI, syndicats de rivières);
- engagement des nouvelles collectivités dans la charte;
- suivi technique des communes et signataires.

Animer la labellisation «Commune sans pesticide»

- audits et labellisation de 31 communes;

Organiser des journées d'échange

FNE Loire a organisé deux demi-journées techniques et une journée

d'échange sur le « zéro phyto » à destination des collectivités. Celles-ci ont rassemblé plus de cent participants. Elles ont permis de présenter des solutions concrètes pour cesser le recours aux pesticides dans des espaces clés, tels que les terrains de sports et les cimetières.

Perspectives

En 2019, les Agences de l'eau AELB, RMC et la DRAAF AuRA ont choisi de ne plus financer l'animation de la charte. Afin de continuer à travailler sur cette thématique, FNE Loire définira donc un nouveau modèle de financement, davantage porté sur l'autofinancement et la participation des collectivités.



Faire se rencontrer les professionnels

Le 27 novembre une journée d'échanges départementale s'est tenue grâce au partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA). A cette occasion, se sont rassemblées 88 personnes, représentant 33 communes dont 17 signataires de la Charte, une commune de l'Ain et 7 établissements publics. Ces temps forts ont été l'occasion d'échanges entre professionnels et acteurs de nos territoires.

- Trois conférences, «Cimetières sans pesticide», «Alternative pour l'entretien de terrains de sports» et «Gestion différenciée des espaces publics», basées sur les témoignages de communes engagées (Annemasse, Praz sur Arly, Annecy et Lucinges).

- Mise à l'honneur des communes ayant déjà atteint l'objectif zéro pesticide et labellisées «Commune sans pesticide» : Annecy, Les Houches, Duingt, Passy, Lucinges, Arâche la Frasse, Cordon et Praz sur Arly.

- Quatre ateliers tournants : l'ensemencement par des fleurs locales sauvages, les outils pédagogiques, la prise en compte du zéro pesticide dès la conception de nouveaux aménagements et la présentation des plantes couvre-sol par deux pépiniéristes locaux (Jardin de Montagne et Entre Terre et Ciel).

Médiation biodiversité et activités humaines



ÊTRE SUR TOUS LES FRONTS POUR RÉCONCILIER L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT

FNE AURA dans les départements ont reçu en 2017 plus de 130 interpellations sur des problèmes de cohabitation avec la faune sauvage. Nous passons donc la vitesse supérieure et coordonnons nos actions pour construire des réponses de qualité mais toujours plus adaptées aux enjeux et à la variété des publics et des sollicitations.

Médiateurs « Faune Sauvage »

FNE Rhône alimente pour nos médiateurs un annuaire régional de bénévoles ressources ou de structures compétentes et spécialisées. Le médiateur peut également se rendre sur place si la situation le nécessite.

Un site internet dédié : sos-natureenvironnement.fr

FNE Loire propose une messagerie instantanée pour dialoguer en direct, des contacts spécialisés et des fiches espèces étourneau sansonnet, pigeon biset, pics, renard roux, fouine, castor d'Europe et couleuvre à collier.

Des émissions de radio

FNE Loire développe une stratégie de communication via les radios locales

- Radio Ondaine : L'émission SOS Nature Environnement
- RCF Saint Etienne : 2 minutes sur les idées reçues sur la faune sauvage, et La minute 100% Nature.
- Loire FM : rubrique hebdomadaire 30 à 60 minutes
- France Bleue : Emission de 2 heures : Biodiversité et abeilles

https://sos-natureenvironnement.fr/?utm_source=nature-loire-173



Fleurs locales : Développer une filière

Le programme «Fleurs locales» vise à développer une filière de production de semences de plantes sauvages d'origine locale. Le but est de proposer des solutions innovantes pour restaurer des espaces naturels dégradés ou accompagner un retour de la nature en ville. Cette démarche est portée par un groupement de partenaires franco-suisse : semenciers, entreprises de l'économie sociale et solidaire, association de protection de la nature (FNE Haute-Savoie), université.

En 2018, nous avons accompagné techniquement l'ensemencement de 12 nouveaux sites test répartis dans le département de la Haute-Savoie.

La principale nouveauté de cette année fut le développement de partenariats avec 3 centres de for-

mation : MFR de Bonne, EPLEFPA de Contamine sur Arve et ISETA site de Chavanod.

L'intérêt est de sensibiliser les futurs professionnels des filières d'aménagement du paysage et de production horticole à l'utilisation de semences locales et sauvages.

12
sites test
ensemencés

+ de 1600
personnes sensibilisées

Découvrez le pouvoir des fleurs locales

FNE Haute-Savoie propose pédagogique complet à destination des élèves du Cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème). Les élèves ont pu découvrir les différents métiers qui œuvrent pour la filière de production des semences et l'intérêt de leur travail pour la biodiversité.

Comme toujours notre pôle Education à l'Environnement et au Développement Durable a su faire preuve de créativité dans sa démarche pour accompagner les enfants dans leur apprentissage. Les interventions proposaient deux thématiques au choix: les fleurs ou les insectes pollinisateurs et chaque projet comprenait trois interventions pédagogiques avec au programme : le jeu de la pollinisation grandeur nature, des semis de fleurs locales dans les écoles, un suivi scientifique

des insectes, l'observation de graines au microscope et une visite d'un site de production ou de test des semences du programme Interreg « fleurs locales ».

Mais le travail de sensibilisation ne se limite pas aux plus jeunes. Des



animations autour de cette thématique de la flore locale à destination du grand public se sont déroulées un peu partout dans le département à l'occasion de stands, de conférences, de balades nature ou d'évènements locaux. Les partici-



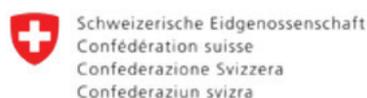
pants ont notamment pu se mettre dans la peau d'insectes pollinisateurs pour comparer, avec un nouveau regard, un jardin planté de fleurs horticoles avec un autre favorisant le sauvage et le local.



En 2018 se sont au final plus de 1 600 petits et grands qui ont pu profiter d'un apprentissage sur la thématique des fleurs locales en compagnie de FNE HauteSavoie.

Partenaires financiers :

Projet transfrontalier «Fleurs Locales» réalisé dans le cadre du programme Interreg France-Suisse 2014-2020 avec le soutien financier du Fonds Européen de développement régional (FEDER) et des Fonds Fédéraux



Accueillir la biodiversité agricole

Le lien entre pratiques agricoles et biodiversité est très étroit, mais souvent mal apprécié. Il est donc nécessaire d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus favorables. C'est pour répondre à cet enjeu que le FNE Isère a poursuivi l'animation de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) en Trièves en 2018. Cet observatoire coordonné au niveau national par le Muséum d'Histoire Naturelle et l'Assemblée Permanente des Chambres

d'Agriculture, est un outil participatif. Il permet d'évaluer la biodiversité ordinaire des milieux agricoles. Quatre protocoles faciles à mettre en œuvre sont proposés : placette vers de terre, transect papillons, planche à in vertébrés terrestres et nichoirs à abeilles solitaires (pollinisateurs). Ces observations sont autant d'indicateurs de la vie biologique du sol, de ratio prédateurs/ravageurs présents,

de la qualité du milieu environnant. Le but est de sensibiliser les agriculteurs et de les amener à étudier le lien entre pratiques agricoles et biodiversité à l'échelle de leurs parcelles. Ensuite ils pourront engager une réflexion pour faire évoluer leurs pratiques.

En 2018, 9 agriculteurs volontaires ont participé et 12 parcelles ont pu être étudiées. Les exploitations étaient variées (culture de céréales, maraichage, élevage) et les pratiques différentes (agriculture conventionnelle ou biologique), ce qui a permis d'avoir une base de données très diversifiée.

Cette action étant réalisée depuis 2013 sur ce territoire, ces professionnels ont pu collecter des données sur plusieurs années, assurant un suivi plus pertinent qui alimentera leur réflexion agronomique.



+ d'infos : observatoire-agricole-biodiversite.fr



Médiation sports de nature

Canyoning et randonnée aquatique

Depuis quelques temps, la randonnée aquatique, variante ludique et familiale du canyoning occupe une place croissante dans cette réflexion.

Henri-Pierre Aberlenc, entomologiste et membre du Conseil d'Administration de FNE AURA est venu témoigner sur l'état des rivières d'Ardèche quant aux populations de nombreuses espèces d'invertébrés. Cette rencontre a permis de lancer l'alerte et partager le constat de l'effondrement de la biodiversité notamment aquatique. Il est donc

urgent d'agir pour encadrer les activités de loisirs en rivière.

Sur le terrain, Frédéric Déronzier travaille à la recherche de modes de gestion équilibrée (sur la Bourges par exemple) et la mise en place d'un programme de sensibilisation en lien avec les professionnels.

FNE Ardèche organise avec le conseil départemental une journée de sensibilisation des professionnels aux insidences du canyoning sur le milieu naturel.

Des jardins partagés dans les logements sociaux

Depuis 2014, la FNE Isère accompagne le bailleur social Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans ses résidences (gestion des espaces verts et bâti). Fin 2016, FNE AURA et la SDH ont répondu à un appel à projet de la Métro pour la mise en place de jardins partagés. La Métro a retenu notre projet et a cofinancé les investissements nécessaires à la création de jardins partagés dans 2 résidences de Saint-Martin-d'Hères.

Des ateliers et animations dans les jardins

Des ateliers et animations ont été proposés aux habitants : pour apprendre à construire un hôtel à insectes et des nichoirs à oiseaux, indispensables à la biodiversité d'un jardin.

Lors d'ateliers créatifs, les enfants ont pu décorer et peindre les bacs de cultures.

Les plantations ont également été rafraîchies, en apportant des semis et

des plants achetés chez un horticulteur bio et local. De nombreuses nouvelles variétés ont été choisies pour allier les intérêts biodiversité et culinaire.

Une clôture a été mise en place à la demande des habitants dans le but de protéger les bacs des chiens et autres nuisibles.

Une charte d'utilisation du jardin partagé a aussi été créée afin d'établir quelques règles essentielles au bon fonctionnement et au respect de celui-ci.

Programme «Golf pour la biodiversité»

Le golf d'Esery abrite une richesse faunistique et floristique

Engagé depuis 2014 auprès de FNE HauteSavoie, le Golf Club Esery s'inscrit, en 2018, dans une démarche nationale de connaissance, protection et valorisation de la biodiversité des espaces golfs grâce au «Programme golf pour la biodiversité».

Le Programme repose sur une démarche volontaire construite en 3 niveaux progressifs débouchant sur l'obtention d'un label. Le golf d'Esery s'est engagé pour le niveau argent.

Dans sa mise en œuvre, le golf d'Esery s'appuie sur des structures naturalistes locales. Le travail d'expertise est ainsi le fruit d'une collaboration entre FNE HauteSavoie, la Ligue de Protection des Oiseaux Haute-Savoie (LPO 74) et Apollon 74, le tout coordonné par Oxalis. Parmi les 141 espèces végétales recensées, une orchidée reconnue comme

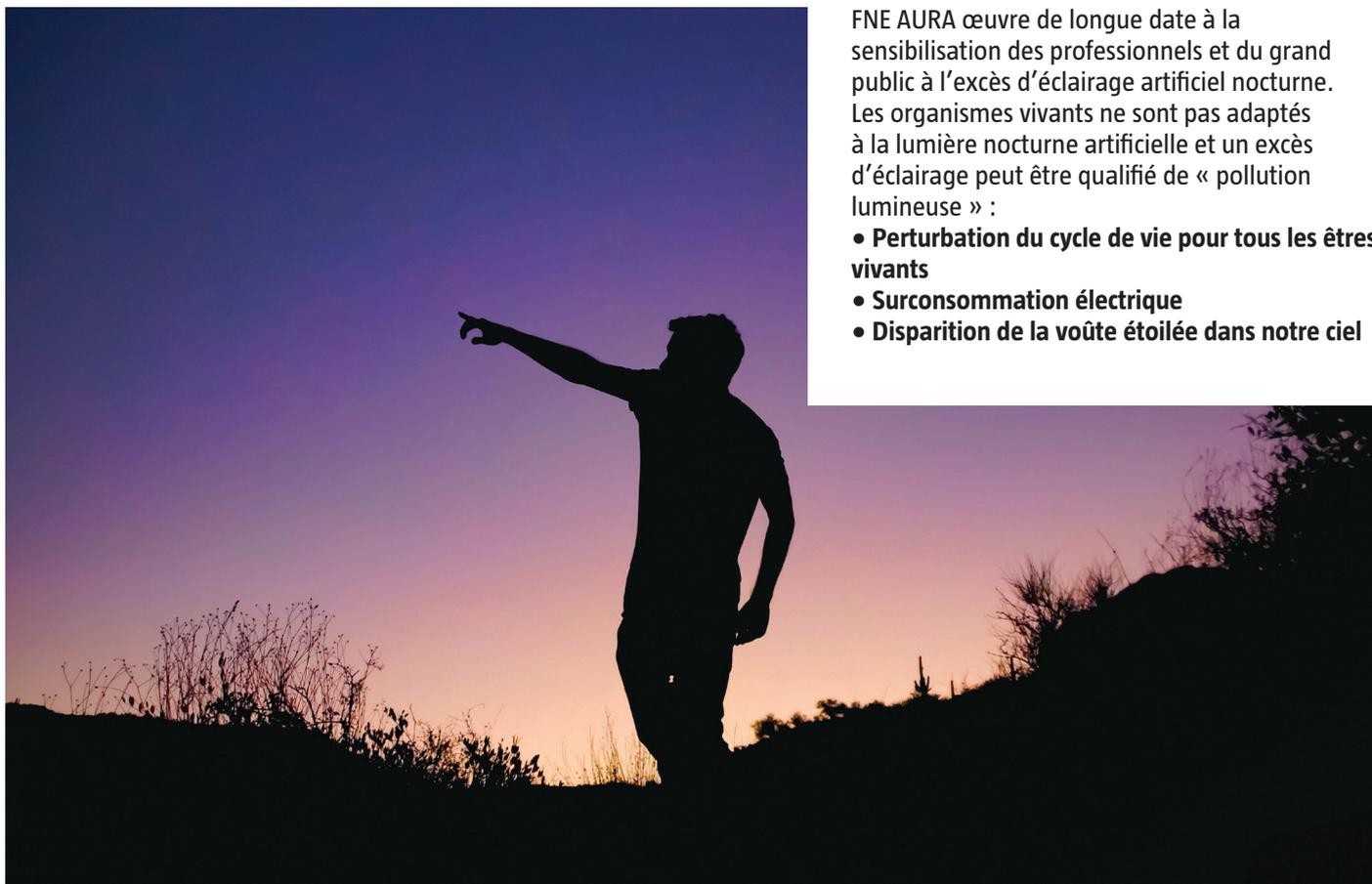
quasi menacée à l'échelle nationale (liste rouge des orchidées de France métropolitaine 2009) est observée sur le golf. Il s'agit de l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). Sa présence est liée à l'activité golfique. Appréciant les milieux humides, l'Epipactis des marais se développe et se maintient au niveau d'une dépression comportant une buse d'arrosage.

La diversité des milieux sur le golf (milieux boisés, aquatiques...) offre des habitats de choix pour les amphibiens. Le golf d'Esery accueille notamment le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), espèce à fort enjeu car en régression généralisée en Europe et en France.

Le travail, restitué au golf, a été validé par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) et le golf labélisé niveau argent.



Préserver la trame noire



FNE AURA œuvre de longue date à la sensibilisation des professionnels et du grand public à l'excès d'éclairage artificiel nocturne. Les organismes vivants ne sont pas adaptés à la lumière nocturne artificielle et un excès d'éclairage peut être qualifié de « pollution lumineuse » :

- **Perturbation du cycle de vie pour tous les êtres vivants**
- **Surconsommation électrique**
- **Disparition de la voûte étoilée dans notre ciel**

FORMER LES PROFESSIONNELS SUR LA TRAME NOIRE

L'« Intégrer l'enjeu de la Trame noire dans son projet Trame Verte et Bleu », ce fut le thème de la formation commandée par l'Agence française de la biodiversité à la FNE Isère et au Muséum National d'Histoire naturelle. Cette formation a rassemblé des professionnels, des agents de DDT, du CEREMA, du SYANE, des Parcs Naturels Régionaux (Causses du Quercy, Baronnies provençales, Landes de Gascogne, Golfe du Morbihan), la DREAL Martinique, le Parc national du Mercantour, la Communauté de communes Alpes d'Azur.

DES CONFÉRENCES ET ANIMATIONS

Les FNE Ain et Isère sont intervenues dans le colloque transfrontalier à Genève « Quand l'éclairage public nous fait de l'ombre ».

Plusieurs événements ont eu lieu le Jour de la Nuit le 14 octobre : séminaire du PNR de Chartreuse, conférence avec le CEVC à Voiron et animations à Claix et à Grenoble...

FORMER DES CITOYENS SENTINELLES

Un atelier de formation technico-juridique pour les correspondants sentinelles de nos associations vise à accompagner le non-respect des obligations d'extinction nocturne des bâtiments non résidentiels (églises, bureaux, vitrines...).

A SUIVRE EN ISÈRE

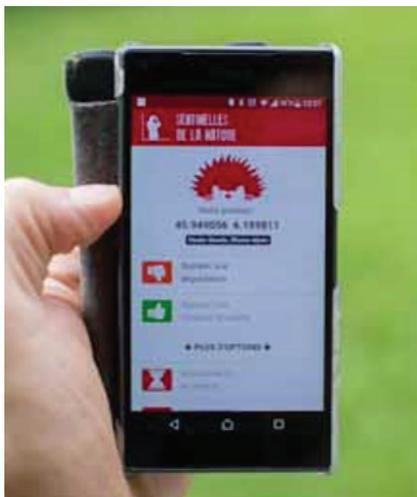
La FNE Isère interviendra auprès des gestionnaires du parc d'éclairage public. Un partenariat de 5 ans dans le cadre du Contrat Vert et Bleu de la Métro et de la Bourbre et avec l'appui du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.

Mobiliser

Nous faisons entendre la voix des associations de protection de la nature et de l'environnement réunies dans un même mouvement. Nous croisons nos analyses et veillons à la cohérence et à la complémentarité des plaidoyers. Notre projet LES SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT® donne les moyens à tous les citoyens d'alerter lorsque l'environnement est dégradé et d'accompagner ou de suivre sa réparation.

Sentinelles de la nature

Notre programme de mobilisation citoyenne contre les atteintes à l'environnement met l'accent sur la pédagogie



L'idée est de favoriser le règlement des atteintes en privilégiant l'explication à l'accusation, l'information et le dialogue à la démarche contentieuse. Ce modus operandi est chronophage mais nous apparaît comme le seul à même de restaurer un dialogue parfois inexistant ou rompu entre les parties prenantes.

Nous avons reçu et traité un plus grand nombre d'alertes cette année que la précédente. Les alertes concernant les décharges sauvages sont majoritaires. Ceci s'explique par le fait que la question des déchets prend de l'ampleur dans l'opinion publique. Fréquemment, ces décharges sont à proximité directe de cours d'eau, ce qui est d'autant plus dommageable.

A l'instar des années passées, les brûlages illégaux demeurent très fréquents. Ils sont à la fois le fait de particuliers mais aussi de certaines communes elles-mêmes.

Nous déplorons que cette pratique importante pour la qualité de l'air-sanitaire majeur (pollution de l'air) mobilise peu les préfets, maires, services de police, alors même que nous sommes sur un territoire très exposé à la pollution et aux particules fines. Nous allons renforcer notre travail de sensibilisation et de communication envers eux.

<https://sentinellesdelanature.fr/>



UN RÉSEAU CITOYEN EN PLEINE CROISSANCE

200
sentinelles
en Isère

FNE Isère a lancé en 2018 un cycle de formation «Sentinelles de la nature» gratuit, à la carte, ouvert à toute personne souhaitant prévenir ou résorber des atteintes à l'environnement. Ces formations sont accessibles à distance. Lors de chaque module, le dispositif Sentinelles de la nature est présenté aux participants. En seconde partie, il est proposé une formation sur une thématique en lien avec l'action Sentinelles de la nature, faisant le point sur les enjeux et le cadre réglementaire, accompagné de cas pratiques. La première formation, portant sur la problématique des décharges sauvages, a été organisée en décembre 2018. D'autres formations seront organisées en 2019.



Eric FERAILLE, président de FNE AURA

"Les Sentinelles de la Nature sont un formidable instrument de connaissance et d'action pour la défense de l'environnement à toute personne qui veut s'en saisir !"

QUI SONT LES SENTINELLES ?

- Des sentinelles qui font des signalements «bonne conscience», souvent très succincts. Elles s'arrêtent là et ne vont pas plus loin dans la démarche .
- Des sentinelles qui sont disponibles pour répondre à nos demandes d'informations complémentaires mais préfèrent s'en remettre à nous pour toutes les démarches ;
- Des sentinelles impliquées avec des signalements souvent liés à des atteintes ou de futurs projets qui pourraient impacter leur quotidien direct.

Ce dernier type de sentinelles est plus fréquent ces dernières années, avec bien souvent des habitants très volon-

taires qui s'organisent en collectif d'habitants par exemple. Les commissions eau, environnement et montagne organisées mensuellement par la FNE Savoie permet à ces personnes de venir exposer directement les dossiers pour lesquels nous pouvons les aider.

Ces nouveaux moyens numériques pour nous faire remonter les atteintes (ou futures atteintes) impliquent une gestion concrète et quotidienne des alertes sur le terrain qui demande énormément de temps. Ce travail de veille est néanmoins essentiel et permet d'avoir une image de la situation à l'instant T.

Il s'agit maintenant de trouver différentes méthodes pour encourager et accompa-

gner toutes les sentinelles à s'investir plus fortement sur les atteintes qu'elles relèvent. Enfin sur le territoire, nous devons poursuivre le travail avec les services de l'Etat et les collectivités, essentiel dans la résolution de nombreux dossiers.

Marches pour le climat

«Est-ce que j'ai une société structurée qui descend dans la rue pour défendre la biodiversité ?»

Ce constat amer de Nicolas Hulot lors de l'annonce de sa démission du gouvernement le 28 août dernier a trouvé un écho : des «Marches pour le Climat» ont été organisées un peu partout en France depuis le samedi 8 septembre, première date de ces rassemblements qui se poursuivent depuis.

En Haute-Savoie plusieurs marches ont été organisées le 8 septembre et le 8 décembre par des associations membres ou partenaires de notre fédération. Elles ont mobilisé un peu plus de monde à chaque fois que ce soit à Chamonix, Cluses, Passy, Thonon, Annemasse, Annecy, ...



Altertour de l'Ain



Pendant 10 jours au mois d'août, une trentaine d'altercyclistes a sillonné le département pour partir à la rencontre de ces structures qui inventent le monde de demain.

L'objectif : valoriser des initiatives porteuses de solutions de la transition écologique et sociale, soutenir des lieux de résistance où des collectifs dénoncent des projets menaçant des terres agricoles, la biodiversité ou des sites naturels et promouvoir le vélo, moyen de transport propre et accessible à tous.

Autogestion, coopération et solidarité sont les trois piliers de la réussite de ce projet.

Le périple des altercyclistes s'est achevé à Bourg-en-Bresse par le Festival de la Transition Citoyenne « Qu'est-ce qu'on attend ? (pour changer le monde) » qui a rassemblé plus de 1000 personnes. Joyeux mélange entre mini-festival et forum citoyen, l'événement se voulait un lieu d'échanges et de dialogues, d'apprentissage et d'engagements autour des questions sociales et environnementales.

L'altertour s'est concrétisée grâce à un partenariat avec l'association AlterTour, fondatrice de l'AlterTour national.



Défendre

Pour faire face à l'urgence environnementale et aux atteintes à l'environnement, nous déployons tous les outils de la démocratie et sommes présents quotidiennement sur le terrain et dans les procédures de concertation. S'il le faut, nous défendons l'environnement devant la justice.

Défendre la montagne

LE PÔLE MONTAGNE

Le Pôle Montagne a la particularité de réunir FNE Isère, FNE Haute-Savoie et FNE Savoie mais aussi d'échanger et d'agir avec d'autres associations liées à la montagne : Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA France), Fédération française des Clubs alpins de montagne (FFCAM), Mountain Wilderness France, et des associations locales comme Vivre en Tarentaise (VET), Valloire Nature et Avenir (VNEA), Vivre et Agir en Maurienne (VAM).

Le Pôle Montagne est aussi un espace de discussion avec toutes les parties prenantes de la montagne, exploitants de domaines skiables, opérateurs de tourisme, scientifiques, politiques et enfin les services de l'Etat. Par cette recherche de dialogue avec tous, l'objectif est bien d'être un acteur de la montagne, capable de comprendre les intérêts et les visions de chacun et de rendre des décisions éclairées en matière d'aménagement de la montagne, soit qu'on améliore ou qu'on provoque l'abandon des projets trop nuisibles à l'environnement.

La revue L'ÉCHO AUX MONTAGNES témoigne de cette curiosité à des thématiques diverses, partage les connaissances et nos réactions à l'actualité des montagnes. Collection à suivre sans hésitation !

L'Écho aux montagnes FNE AURA

Pour recevoir notre revue : merci de faire votre demande à pole-montagne@fne-aura.org



Hervé Billard, PILOTE DU PÔLE MONTAGNE FRAPNA

" En tant qu'acteur de la montagne, il est important pour nous de dialoguer avec toutes les parties prenantes "

PUISQU'IL FAUT S'EN REMETTRE AU JUGE

Saint Gervais : à propos du plan local d'urbanisme, nouveau projet immobilier, nous attendons le jugement.

Samoëns : au sujet de l'aménagement de la combe de Coulouvrier aux compensations insuffisantes, fin d'instruction en cours.

Valmeinier : concernant l'extension du domaine skiable en site vierge, nos requêtes ont été rejetées.

Huez : à propos du plan local d'urbanisme et d'une unité touristique nouvelle immobilière de 4 600 lits. Nos requêtes l'ont emporté, une nouvelle jurisprudence a été créée.

Sixt-Fer-à-Cheval au sujet de 3

remontées mécaniques et de l'aménagement de nouvelles pistes et d'opérations immobilières aux compensations insuffisantes, nous attendons le jugement.

Bonneval sur Arc concernant la détérioration d'un site classé plus beau village de France par la création d'un projet immobilier de 1200 lits avant extension du domaine skiable, nous avons déposé un recours.

Défendre nos cours d'eau

Pollueur payeur : le principe, dont l'application demeure encore relative, connaît finalement une certaine efficacité dans deux dossiers emblématiques engagés par FNE Isère.

LA PEINE D'AMENDE MAXIMALE REQUISE POUR UNE FILIALE DE LACTALIS

La société Etoile du Vercors est une société appartenant au 1er groupe laitier et fromager mondial Lactalis. Elle exploite une unité de fabrication, d'affinage et de commercialisation de fromages sise à St Just de Claix en Isère.

Les eaux usées industrielles et les eaux sanitaires de l'établissement - depuis 1942 - ont toujours été rejetées directement dans la rivière Isère, sans traitement préalable des effluents. Le volume de substances polluantes ainsi rejetées en milieu naturel correspond à ce qui doit être traité par une station d'épuration de 10 000 habitants. En refusant de traiter ses effluents, l'entreprise a réalisé des économies d'environ 1 million d'euros sur le dos de l'environnement.

La FNE Isère a porté plainte contre la société Etoile du Vercors pour infractions aux dispositions du Code de l'environnement relatives à l'eau et aux milieux aquatiques et à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. FNE, la FNE Isère, Les Amis de la Terre et la Fédération de pêche de l'Isère se sont constituées parties

civiles et ont demandé réparation. Lors de l'audience du 12 novembre 2018, le Parquet a invité le Tribunal correctionnel à prononcer contre la société Etoile du Vercors une condamnation exemplaire pour sanctionner fermement son comportement. Le Procureur a demandé la peine d'amende maximale - 500 000 euros - et qu'il soit ordonné l'arrêt des opérations de rejets. Ce réquisitoire sans précédent démontre symboliquement que la préservation de l'environnement relève de l'intérêt général.

Le 28 décembre 2018, le Tribunal administratif de Grenoble a obligé l'Etoile du Vercors à mettre en place un dispositif permettant de traiter ses effluents dans un délai de 9 mois. Si la société ne s'exécute pas dans les délais, elle pourra faire l'objet de nouvelles poursuites devant le juge pénal et les associations de protection de l'environnement porteront de nouveau plainte.



POLLUTION ET DESTRUCTION DE ZONE HUMIDE PAR LA SOCIÉTÉ LAFLEUR

Depuis 2010, la société LAFLEUR stocke contre rémunération, des déchets sur un site naturel présentant de nombreux enjeux écologiques, sur le territoire des communes de La Pierre et Champ-près-Frogès en Isère. Plus de 70 000 tonnes de déchets, non triés et mélangés, ont ainsi été accumulés en lit majeur de la rivière Isère.

Pendant 8 ans, la SARL LAFLEUR a en toute illégalité - en dépit de toutes les démarches de FNE AURA et de l'administration visant à obtenir une régularisation de la situation - dégradé fortement le milieu naturel, en le polluant et remblayant des zones humides, dans le seul but de réaliser des bénéfices. Plus de 48 000 m³ de déchets, stockés sur une surface de 13 000 m², avec des hauteurs de remblai allant de 2 à 4 mètres, ont asséché la zone humide et fortement perturbé le fonctionnement de la zone d'expansion des crues. Ce bouleversement de l'écosystème alluvial compromet toutes ses fonctionnalités (purification, régulation des eaux, etc.).

Plus le temps passe, plus l'atteinte à l'environnement s'aggrave. Cette affaire sera audenciée dès le premier trimestre 2019. Le juge nous a donné raison.

PESTICIDES : UN RECU INADMISSIBLE

En France, il est interdit d'épandre des pesticides dans certaines zones, dites «de non traitement», en bordure de cours d'eau. Malheureusement, un arrêté ministériel passé en mai 2017 introduit un flou dans la définition de ces zones. Résultat, certains départements en ont profité pour exclure près de la moitié des aires qui étaient jusqu'alors protégées.

92 % des cours d'eau surveillés en 2013 contenaient des pesticides. Vous trouvez le constat alarmant ? La situation risque malheureusement de s'aggraver à cause d'un arrêté ministériel. En effet, depuis le 4 mai 2017, les préfets ont davantage de pouvoir pour définir les zones de non traitement (ZNT), bandes de 30 cm à 5 mètres en bordure d'un point d'eau sur lesquelles il est interdit d'épandre des pesticides. Contre

toute logique, certains préfets en profitent pour être bien plus laxistes sur la protection de nos cours d'eau.

Auparavant, les préfets devaient a minima s'appuyer sur les données contenues dans les cartes au 1/25 000ème de l'IGN. Avec le nouvel arrêté, plusieurs préfets ont choisi des cartes encore moins précises, élaborées souvent sous la pression de certains syndicats agricoles. Résultat : elles excluent de nombreuses zones et cours d'eau jusqu'alors protégés des pesticides.

Si la réduction de l'usage des pesticides est le meilleur moyen pour limiter la pollution de nos cours d'eau, l'interdiction d'épandage de pesticides à leurs abords s'avère une mesure de bon sens. Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique et de protection de l'environnement : ne laissons pas les pressions locales aggraver la situation.

FNE AURA avec d'autres

Pour faire face, les associations du mouvement France Nature Environnement ont déposé des recours à l'encontre de plus d'une quarantaine d'arrêtés départementaux. Mais la source du problème réside dans la rédaction même de l'arrêté ministériel.



Ces préfets ont rayé des cartes des cours d'eau, les livrant aux pesticides

Dans ces départements, les préfets ont effacé des cartes certains cours et points d'eau. Dans quel but ? Faire disparaître les « zones de non traitement », bandes généralement de 5 m sur lesquelles il est interdit d'épandre des pesticides. Une situation causée par un arrêté de 2017.



LES MOUSQUETAIRES DE CROTTET (FIN DU TOME 1)

Résumé des chapitres précédents (2014-2017) :

Intermarché souhaite fermer son supermarché de Replonges pour construire un nouveau centre commercial de 8 ha sur une prairie agricole située à 1,5 km, sur la commune de Crottet. Intermarché a identifié sur ce site une zone humide et une soixantaine d'espèces protégées, et a obtenu en 2017 l'autorisation de les détruire à condition de les « compenser ».

La FNE Ain s'oppose à ce projet depuis qu'elle en a eu connaissance en 2014. Notre argumentation reposait sur trois points principaux :

- les mesures compensatoires sont insuffisantes et mettent en péril la conservation des espèces protégées concernées ;
- il existait à proximité un autre site probablement moins sensible écologiquement ;
- la conservation des 60 espèces protégées identifiées est d'un intérêt public supérieur à la construction d'un centre commercial, même si quelques emplois venaient à être créés. Nous avons demandé au tribunal administratif de suspendre les travaux en 2017, ce que le juge a refusé.

En 2018, le Tribunal administratif a examiné notre demande d'annuler l'auto-

CENTER PARC

Octobre 2010, le projet de Center Parcs de Roybon se met en place pour de bon, un arrêté préfectoral autorisant le défrichement de la forêt en vue de la construction des cottages est délivré par le Préfet de l'Isère. Il sera attaqué sans succès par l'association Pour les Chambaran Sans Center Parcs. Les tronçonneuses et les bulldozers arrivent à l'automne 2014 ainsi que ceux que l'on appellera désormais « les Zadistes », qui occupent le terrain et font cesser les travaux.

Cette autorisation de défrichement est très révélatrice des relations malsaines entre pouvoir et grands acteurs privés. Après avoir été renouvelée une première fois en 2015, l'autorisation de défrichement devait être caduque en 2018. C'était sans compter sur un décret ministériel conjoint du Ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, et du Premier Ministre, Edouard Philippe, qui opportunément permet de prolonger une autorisation de défrichement au-delà de 8 ans. Seuls les mauvais esprits pourraient voir une relation de cause à effet avec un courrier de Gérard Bremond, le PDG de Pierre et Vacances, au Ministre de l'Agriculture. Pour avoir cette information, nous nous sommes heurtés d'abord au refus de communication des échanges entre la société Pierre et Vacances et les services du Ministère de l'Agriculture. Nous avons dû là encore faire un recours juridique, que nous avons gagné...

Où en est-on ?

La Cour administrative d'appel de Lyon, en date du 21 mai 2019, a suivi les conclusions du Rapporteur Public. Elle a rejeté les conclusions des avocats de Pierre et Vacances et commande une expertise indépendante, dont la mission sera « de caractériser, puis redéfinir la superficie des zones humides en vue de la révision des mesures compensatoires ».

risation environnementale délivrée par le préfet un an auparavant.

Le 15 novembre 2018, le juge a validé notre raisonnement sur ces deux derniers points et a annulé l'autorisation environnementale.

Malheureusement Intermarché a fait appel de cette décision et la FNE Ain va devoir continuer en 2019 ce coûteux combat et retourner devant les juges pour défendre ces fragiles milieux naturels.

Gérer des sites naturels

Nous disposons de compétences pour gérer des sites naturels. Nous effectuons des suivis et des inventaires de la faune et de la flore, en partenariat avec diverses structures locales (Conseil du département, Parcs Naturels, collectivités locales...).

Gérer des sites naturels

L'ÉCOPÔLE DU FOREZ

2018 a marqué la 25^e année d'existence de l'Écopôle du Forez. Les efforts engagés continuent de favoriser labiodiversité aussi bien en termes de nombre d'espèces (faune et flore) qu'en termes de populations. Par ailleurs, l'Écopôle du Forez continue à sensibiliser le plus grand nombre à la protection de la nature.

PERSPECTIVES

- Accueil du public en situation de handicap : divers outils vont être développés (audioguide, vidéo en langage des signes, livrets faciles à lire et à comprendre, plaquette de communication...). Une formation des animateurs et du personnel d'accueil est prévue.
- 2019 sera la dernière année du quatrième plan de gestion de l'Ecozone du Forez.

www.ecopoleduforez.fr/

A l'Écopôle du Forez

- on restaure les milieux,
- on maintient la biodiversité,
- on accueille le public,
- on obtient des succès en nidification,
- on améliore la connaissance...

Elle sera consacrée à son renouvellement, articulé en trois étapes :
 bilan et évaluation du plan de gestion en cours pour compléter l'état des lieux et aider à la définition des opérations ;
 mise à jour de l'état des lieux d'après les suivis réalisés ;
 définition des opérations et programmation sur les cinq prochaines années.

L'Écopôle du Forez en chiffres

75 936
visiteurs

670
personnes en groupes

3 264
enfants sensibilisés

1 000
personnes à la Fête du Saule



Reserve naturelle des gorges de la Loire

104 709
visiteurs

4 402
à la Maison de la réserve

2464
enfants sensibilisés

315
participants à Loire en vert

LA RÉSERVE NATURELLE DES GORGES DE LA LOIRE

En 2018, les gestionnaires ont initié le second plan de gestion (2018-2022) de la Réserve Naturelle Régionale des gorges de la Loire. Un vaste programme d'action a été mis en œuvre pour protéger les habitats naturels, ainsi que les espèces animales et végétales, gérer les milieux et sensibiliser les publics.

www.reserve-regionale-gorges-loire.fr



Perspectives

- Création du Conseil scientifique de la réserve naturelle.
- Initiation de deux programmes de recherche sur le patrimoine forestier.
- Étude pour le renouvellement de la scénographie de la maison de la réserve.
- Inauguration officielle du sentier 104 709 d'interprétation Nord.



Écophilopôle de Pérouges

61
espèces
d'oiseaux
identifiées sur le
site de la carrière

489
enfants
venus découvrir le
projet
écophilopôle



Un site industriel en exploitation

Des élèves du collège Vaugelas de Meximieux, du collège Saint-Pierre de Bourg-en-Bresse, de l'école de Pérouges, de l'école du Centre de Pont-d'Ain et de l'école de Villard-les-Dombes sont venus découvrir le site de la carrière de Pérouges, ainsi que le projet de réhabilitation de ce site. 489 enfants, ainsi que leurs accompagnateurs et accompagnatrices ont pu découvrir le projet. L'année 2018 a été la première d'un programme de suivi naturaliste de 5 ans, qui propose de suivre chaque année un groupe faunistique sur la carrière. Cette année, ce sont les oiseaux qui ont été étudiés. 61 espèces ont ainsi pu être recensées. Le radeau à sternes, mis en place en 2016, a accueilli cette année 8 couples nicheurs de sternes Pierregarin, et permis l'envol d'une dizaine de jeunes. Ce début de colonie est la troisième sur le département de l'Ain. Enfin, un chantier pour réguler le robinier a eu lieu sur la carrière, en association avec Unicité. Les arbres ont été écorcés lors d'une journée de février et le suivi des rejets de souche, très fréquent chez cette espèce, a été effectué lors de deux demi-journées au printemps.

L'Écophilopôle a vu naître en 2018 un partenariat avec l'université de Lyon, pour deux études sur le site de la Plaine de l'Ain : une étude sur la colonisation de la végétation sur les carrières en fin d'exploitation en général et plus particulièrement sur celle de Pérouges et, une étude philosophique sur le

rapport à la nature par la population.

Enfin, fin septembre a eu lieu la 4ème édition de l'Écophilopôle, permettant au grand public de venir découvrir le site de la carrière de Pérouges. À cette occasion, les partenaires du projet peuvent tenir un stand de présentation de leur activité, les visiteurs et visiteuses peuvent se divertir avec des jeux en bois, ou en peignant un galet, des sorties de découverte de la nature sont organisées, ainsi que la présentation du projet dans sa globalité.

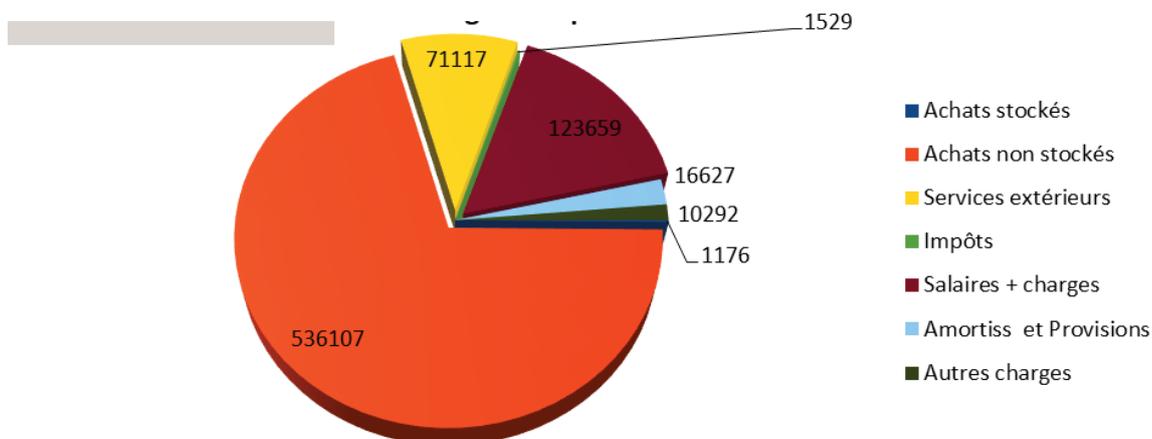
Depuis 2013, FNE Ain, l'entreprise Vicat et la mairie de Pérouges, travaillent sur des projets autour du développement durable avec comme terrain expérimental la carrière d'extraction de granulats Vicat située sur la commune de Pérouges. L'Écophilopôle permet ainsi d'ancrer dans le territoire de la plaine de l'Ain d'un équipement d'accueil, d'observation, et de découverte de la biodiversité géré par la FRAPNA Ain lors de la fin d'exploitation de la carrière.



Nos finances

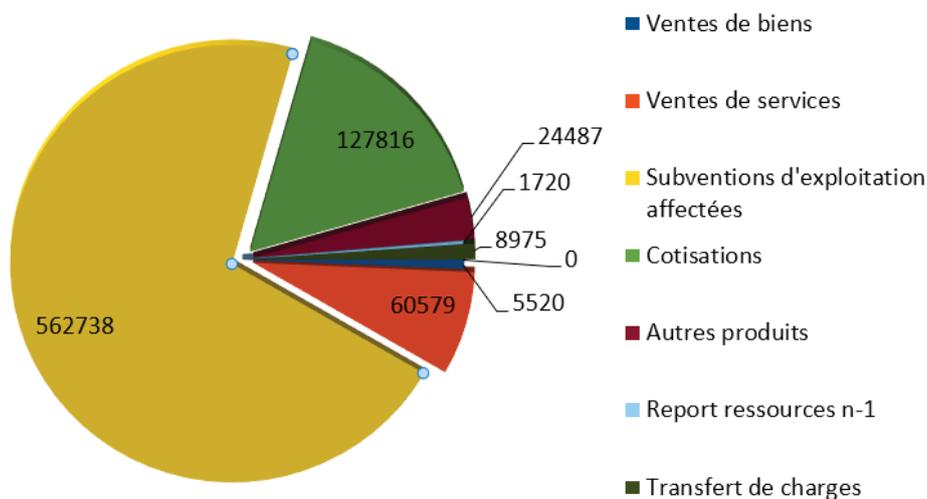
Dépenses : charges d'exploitation

Total : 758 978 €



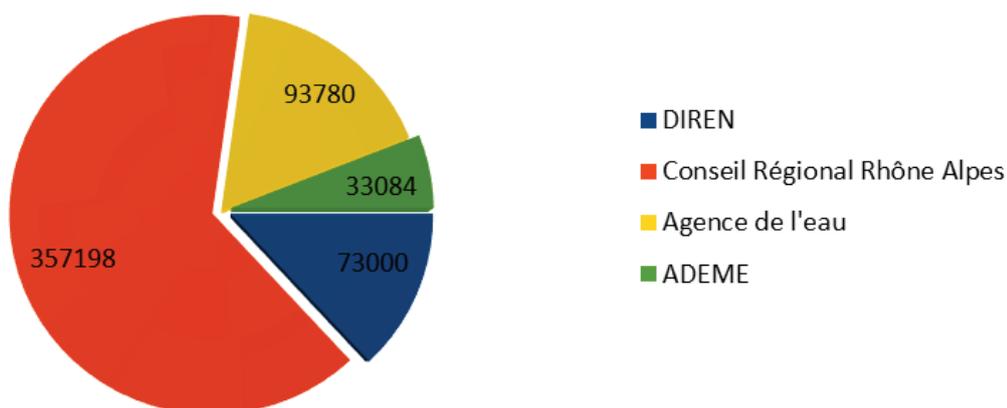
Ressources : produits d'exploitation

Total : 791 835 €



Subventions sur projets

Total : 557 662 €



Rappelons que la FNE Auvergne-Rhône-Alpes est une association indépendante, qui oeuvre pour l'intérêt général et non pour celui de ses membres.

Son action s'inscrit notamment dans l'accompagnement des politiques publiques liées à la préservation de l'environnement et c'est bien dans ce cadre que nous percevons des subventions.

Nous ne recevons aucune subvention de fonctionnement de notre structure. Toutes les subventions sont des subventions sur projets et actions. Elles permettent de mettre en oeuvre à travers les fédérations départementales des études, des actions de veille ou de formation, de la sensibilisation des publics à la préservation de nos biens communs, de la biodiversité, de la santé humaine.

UN FONDS DE SOUTIEN CITOYEN POUR FINANCER NOS ACTIONS EN JUSTICE

Cette année encore, les donateurs nous ont témoigné leur confiance et leur générosité. Nous avons reçu globalement 21 029 € de dons.

LES FINANCEURS INSTITUTIONNELS SOUTIENNENT NOS GRANDS PROJETS D'ÉTUDE

L'agence de l'eau, la DREAL, la DRAAF, le conseil régional et l'Union Européenne soutiennent nos grands projets d'étude sur les ripisylves, les mares, la trame forestière, fleurs locales, Atlas des mammifères sauvages. Ces projets sont structurants pour notre expertise dans un premier temps avant de trouver plus tard leur écho dans nos plaidoyers et de nos actions de sensibilisation du public.

DE NOMBREUX PARTENARIATS À CONSTRUIRE ENCORE

Notre action est mue par une conviction forte : c'est par le dialogue qu'il faut faire évoluer nos pratiques pour oeuvrer collectivement à la protection de la nature et de l'environnement avec un nouveau modèle de développement. Construire un partenariat avec des entreprises privées, c'est se donner l'opportunité de mieux se comprendre et d'intégrer les intérêts de chacun.



Ensemble

Nos partenaires / 50

Notre mouvement / 51

**Les associations fédérées
à la FRAPNA / 52**

Nos partenaires

En nouant des partenariats avec des établissements publics et des entreprises privées, FNE Auvergne-Rhône-Alpes entretient un dialogue environnemental permanent avec les différents acteurs du territoire.

L'UNION EUROPÉENNE

FNE AURA intervient dans le programme régional de déclinaison du plans d'actions du SRCE Rhône-Alpes sur le projet « Trame verte forestière » grâce au soutien financier des fonds européens FEDER.

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, nous mobilisons les associations et le grand public et menons des actions de sensibilisation pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques, la ressource en eau, la naturalité des rivières, la cartographie des cours d'eau, la lutte contre les pesticides. L'agence finance également LES SENTINELLES DE LA NATURE, les campagnes pédagogiques scolaires, les projets « boîte à outils ripisylve et biodiversité » et « Mares, où êtes-vous ? »

L'ADEME soutient la création d'un réseau régional de réduction du gaspillage alimentaire ainsi qu'un projet recherche action visant la lutte contre le brûlage à l'air libre des déchets verts.

L'Agence française de la biodiversité est notre interlocutrice privilégiée pour nos alertes LES SENTINELLES DE LA NATURE.

L'ONF et l'IRSTEA sont nos partenaires techniques dans de nombreux projets.

L'ÉTAT

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) soutient nos actions de communication et d'animation de notre expertise régionale dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt) finance la FRAPNA pour son rôle d'animatrice territoriale de l'action zéro pesticide et du réseau REGAL.

LES COLLECTIVITÉS

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes soutient les SENTINELLES DE LA NATURE, les actions liées aux Contrats Verts et Bleus, la biodiversité, l'environnement, l'éducation à l'environnement, et l'environnement et urbanisme, l'Atlas LPO FNE AURA des mammifères sauvages, la formation des étudiants et professionnels au sein de Campus FFNE AURA.

LES ENTREPRISES

Une convention de partenariat est passée au niveau régional avec SNCF Réseaux pour une étude croisée entre le réseau ferré et le SRCE, ainsi que pour des sessions d'échange et sensibilisation des experts végétaux à la gestion différenciée des espaces verts. D'autres partenariats sont passés localement avec des sociétés comme EDF, CEMEX, VICAT, Huttopia, VINCI Autoroutes, le SIEL, le SDEL, BIOCOOP...

LES MÉDIAS

Tout au long de l'année, nos communiqués ou interviews ont fait l'objet d'articles dans la presse. Notre action a été relayée plus de 200 fois cette année dans les journaux, elle a fait l'objet d'émission de télévision ou de radio locales, nous remercions chaleureusement tous les journalistes qui nous suivent.



Notre mouvement

Données au 31/12/2018

FNE Ain

391 ANIMATIONS SCOLAIRES.
156 ADHÉRENTS INDIVIDUELS DIRECTS.
6 ASSOCIATIONS MEMBRES.
1 300 ADHÉRENTS INDIRECTS.
56 REPRÉSENTATIONS EN COMMISSIONS.
11 SALARIÉS.

FNE Loire

1 031 ANIMATIONS SCOLAIRES.
607 ADHÉRENTS INDIVIDUELS DIRECTS.
20 ASSOCIATIONS MEMBRES.
7 145 ADHÉRENTS INDIRECTS.
110 REPRÉSENTATIONS EN COMMISSIONS.
27 SALARIÉS.

FRAPNA Ardèche

40 ANIMATIONS SCOLAIRES.
93 ADHÉRENTS INDIVIDUELS DIRECTS.
7 ASSOCIATIONS MEMBRES.
560 ADHÉRENTS INDIRECTS.
50 REPRÉSENTATIONS EN COMMISSIONS.
5 SALARIÉS.

FNE Rhône

1 907 ANIMATIONS SCOLAIRES.
362 ADHÉRENTS INDIVIDUELS DIRECTS.
15 ASSOCIATIONS MEMBRES.
2 500 ADHÉRENTS INDIRECTS.
52 REPRÉSENTATIONS EN COMMISSIONS.
15 SALARIÉS.

FRAPNA Drôme Nature Environnement

811 ADHÉRENTS INDIVIDUELS DIRECTS.
18 ASSOCIATIONS MEMBRES.
3 800 ADHÉRENTS INDIRECTS.
37 REPRÉSENTATIONS EN COMMISSIONS.
1 SALARIÉ.

FNE Savoie

394 ANIMATIONS SCOLAIRES.
313 ADHÉRENTS INDIVIDUELS DIRECTS.
14 ASSOCIATIONS MEMBRES.
2 500 ADHÉRENTS INDIRECTS.
89 REPRÉSENTATIONS EN COMMISSIONS.
5 SALARIÉS.

FNE Isère

203 ANIMATIONS SCOLAIRES.
222 ADHÉRENTS INDIVIDUELS DIRECTS.
49 ASSOCIATIONS MEMBRES.
8 862 ADHÉRENTS INDIRECTS.
191 REPRÉSENTATIONS EN COMMISSIONS.
7 SALARIÉS.

FNE Haute-Savoie

250 ANIMATIONS SCOLAIRES.
146 ADHÉRENTS INDIVIDUELS DIRECTS.
41 ASSOCIATIONS MEMBRES.
21 782 ADHÉRENTS INDIRECTS.
140 REPRÉSENTATIONS EN COMMISSIONS.
11 SALARIÉS.

Les associations fédérées

ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES À FNE AIN

ACER : Association Cotière
pour l'Écologie et la Revalorisation

ACNJ : Association pour la Connaissance
de la Nature Jurassienne

ARN HCJ : Amis de la Réserve Naturelle
de la Haute Chaîne du Jura

SPINOSA

Echenevert

Bugey SUD

CDRP

L'épicerie Solidaire

BNE : Bourg-Nature-Environnement

ARN ML

ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES À FNE LOIRE

Association Rhône-Loire pour le développe-
ment de l'agriculture biologique

ARDAB

Association Stéphanoise d'Astronomie
M42

Club départemental de randonnée
pédestre

CPN Le Colibri

LPO Loire

Ocivelo

Terre et Nature

LIANE

VELO EN FOREZ

Accueil Paysan Loire

Association Défense Santé Environnement

Association pour la Protection du
Patrimoine et de l'Environnement à
Gumières

Madeleine Environnement

Association Roannaise de Protection de la
Nature

Protégeons Taillard

Lerpt Environnement

Société de Sciences Naturelles Loire-Forez

Bien Vivre à Saint-Julien-Molin-Molette et
Colombier

Club de Pêche Sportive Forez-Velay

Lis Martagon

ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES À FNE RHÔNE

AGUPE

AELBO

ALEC

Union touristique des amis de la nature

Arthropologia

Les amis de la nature du Haut-Bojolais

Chante-ruisseau

Consilyon

Cotière Prim'vert

Association de défense et de développe-
ment Beaujolais vert et Val d'Azergue

L'écoclicot

G.E.B

Longeval

Ondine

Société lineenne de Lyon

Les naturalistes rhodanien

Roch'nature

SEVDOR

Les sources du Suchel

La pie verte

ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES À LA FRAPNA ARDÈCHE

Rompon nature

Union Touristique les Amis de la
Nature

Bassin Eyrieux Environnement et
Développement

Association pour l'Agriculture et le
Patrimoine paysager de la Vallée de la
Dorne – APAPPVD

Qualité de Vie à Grospierres

Vivre à Labeaume

Association Paiolive

ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES À FRAPNA DRÔME NA- TURE ENVIRONNEMENT

AGAVE

APEG

ASER

CEDER

CAF – Club Alpin Français Saoû Syn-
clinal

MJC Jean Moulin

MJC Valence Châteauevert

REVV – Roulons En Ville à Vélo

Stop Nucléaire 26/07

La Tour de Borne

Vercors Nature

VIVRE – Vivre Ici Vallée du Rhône
Environnement

Volontaires pour la nature – À pas de loup

ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES FNE ISÈRE

ACAEBH

ACVV
ADHEC

ADICE
ADPE

ADTC

AGEDEN
APEA

APIE

AR2PC

AuTour

Belledonne Éducation Environnement

BGAG

BLE

Accueil

CAF Grenoble Oisans

CARTUSIANA

CEVC

CIDQV

Collectif Santé Environnement de
Veyrins-Thuellins

Drac Nature

Écologie et Citoyenneté

ENS / Environnement Nature à Sasse-
nage

ENI / Espace Nature Isère

Fédération de pêche et de protection
du milieu aquatique de l'Isère

FLAVIA APE

GENTIANA

GRENE

GSE / Grésivaudan Sud Ecologie

L'Hien Nature

Jeunes et Nature

La Clé des Champs

La Trace – gîte des Ecouges

Le Pic Vert

Les Amis de la Terre Isère

Les Côtes de Sassenage

Les Grimpeurs des Alpe

Lo Parvi

Nature et Progrès Isère

Nature Vivante

OZD

Sauvegarde Nature Environnement
Heyrieux

S Eau S Environnement Tullins

Sévenne Environnement

Sud Est Vienne Environnement

Le Tichodrome

Torrents de Chartreuse

Trait d'Union

Union des pêcheurs APPMA Grenoble

Véga environnement

ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES FNE SAVOIE

ACLAME

ADEL 73

AGATE

Air Pur et Qualité de vie à Chamoux
sur Gelon et ses environs

Alliance PEC Savoie

Association AIHR

Association de la Vallée du Ponthurin

Association Nant Sauvage

Bien Vivre en Val Gelon

CASABIO

LPO Savoie

Patrimoine sauvage

Santé Environnement Combe de
Savoie

Société d'histoire naturelle et de
mycologie d'Aix les bains

UFC Que Choisir ?

Vivre en Tarentaise

Vivre et Agir en Maurienne

ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES FNE HAUTE- SAVOIE

La ferme de chosal

Champs des cimes

Conservatoire d'espace naturel

ASPAS

CAUC

ATMB

ASTERS

Appollon 74

APIERE

Alvéole

ISETA

Parc régional des Bauges

LPO Haute-Savoie

Document édité par FNE AURA - 2, rue professeur Zimmermann - 69007 Lyon. Directeur de publication : Eric FERAILLE.
Coordination et rédaction : Céline LABRACHERIE avec les bénévoles et salariés de la FNE AURA. Mise en page : FNE AURA;
Conception graphique : FNE AURA.
Septembre 2019.

Crédit photo : FNE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / FNE AIN /FRAPNA ARDÈCHE / FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT /
FNE ISÈRE/ FNE LOIRE / FNE RHÔNE /FNE SAVOIE / FNE HAUTE-SAVOIE / FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT / Freepik /
Unplash / Nous Voulons des Coquelicots/ SEGAPAL / Maison de la nature Saint-Etienne / SNCF Réseau / Golf-club-Esery
/ OAB / Sentinelle de la nature / S.O.S Nature / IRSTEA / CNPF / Réserve régionale du Golfe de la Loire / Ecophilopôle du
pérourge / Intereg France-Suisse / Grand Chambéry / Zéro pesticides dans nos villes et nos villages / Christophe Gilles.



Retrouvez FNE AURA sur www.fne-aura.org

